

# La Libre Pensée militante



Organe de la Fédération Nationale de la Libre Pensée  
et d'Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France



## Congrès national FNLP Et Assemblée Générale Entraide et Solidarité

19-22 Août 2025  
Le Garric (Tarn)

**DOCUMENTS ET INFORMATIONS  
COMPLÉMENTAIRES**

2ème semestre 2025

N° 27-Août

# Table des matières

Editorial de Jean-Sébastien PIERRE.....	3
Ordre du jour du Congrès .....	5

## FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE

### Commission « Résolution Générale »

Projet Résolution Générale.....	6
Projet Résolution Internationale.....	9

### Commission « Laïcité »

Projet Fonds publics à l'École publique, fonds privés à l'école privée :.....	13
Projet De la maternelle à l'Université.....	18

### Commission « Vœux et Motions »

Projet 120ème anniversaire : la place des recours en application de la loi du 9 dec ...	23
Projet de résolution sur les publications de la Libre Pensée .....	27

### Commission « Question à l'Étude ».

Projet de Résolution sur la Question à l'Étude: le fédéralisme .....	33
--	----

<u>Rapport financier de la FNLP.....</u>	<u>36</u>
--	-----------

## ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ DES LIBRES PENSEURS DE FRANCE

Rapports financiers.....	43..
Comptes annuels .....	45
Rapport spécial du Commissaire aux Comptes.....	52
Proposition de Motion.....	53
Assemblée Générale: rapport de la Commission Sociale .....	56
Liste et libellé des résolutions.....	59
Devenir Membre Bienfaiteur.....	60

## LA LIBRAIRIE S'INSTALLE AU CONGRÈS.....62

La Libre Pensée militante

Bulletin semestriel (mai - octobre)

Editeurs : Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France (Association Loi 1901) et la  
Fédération Nationale de la Libre Pensée (Association Loi 1901)

10/12 rue des Fossés Saint-Jacques 75005

Paris Tél. : 01.46.34.01.88 e-mails : [contact@entraideetsolidaritelibrespenseurs.org](mailto:contact@entraideetsolidaritelibrespenseurs.org) /  
[libre.pensee@fnlp.fr](mailto:libre.pensee@fnlp.fr)

**Directeur de publication** : Jean-Sébastien Pierre - **Rédacteur en chef** : Carole Halbutier-  
Rédacteur en chef adjoint : Pierre Gueguen -  
Diffusion par voie électronique aux adhérents des deux associations-

## Sept projets qui donnent à penser

Nous approchons du congrès, et ce numéro de la Libre Pensée Militante vous fournit un ensemble de projets de résolutions élaborées par la Commission Administrative Nationale. Il y en a sept qui seront discutées en séance, dans les commissions adéquates.

Ce n'est pas parce qu'elles sont entièrement rédigées qu'elles seraient intangibles. Vous connaissez sans doute notre règle habituelle, tout est remis à plat, tout peut se discuter mais tout a été préparé dans le souci de faciliter les échanges et non de les figer. Vous, et vos délégués de groupements et de fédérations sont donc invités chaleureusement à en prendre connaissance à l'avance car le temps alloué à leur discussion est nécessairement bref étant donné l'abondance des matières que nous avons à traiter.

Dans LPM 26, j'avais pris un peu d'avance pour évoquer le projet de résolution laïque. Je pense que vous ne pourrez que constater qu'il est d'une singulière actualité. Notre perspective d'un plan de sortie de la Loi Debré a fait naître un mouvement qui renoue avec le serment de Vincennes du 19 juin 1960 et le réactive... Enfin. Je ne peux me retenir de le citer une fois de plus : ***Nous jurons** de manifester en toutes circonstances et en tous lieux notre irréductible opposition à cette loi contraire à l'évolution historique de la Nation ; « **nous jurons** de lutter sans trêve et sans défaillance jusqu'à son abrogation ; d'obtenir que l'effort scolaire de la République soit uniquement réservé à l'École de la Nation, espoir de notre jeunesse ».*

J'avais intitulé le dernier éditorial de notre journal mensuel « La Raison », « Par ici la sortie » pardonnez-moi cette menue facétie mais elle n'est pas si mal venue. Ce projet résolution est en quelques sortes complété par le projet n°4, « *De la maternelle à l'Université défendre le droit à une éducation libre et universelle* » qui revient, mais c'est une nécessité, sur les crimes de l'Église qui seront le thème central du congrès de l'AILP. Sur ces crimes, mais pas seulement car jusqu'à l'Université la liberté de conscience et de recherche est menacée.

Quant à la résolution générale, elle revient sur la remise en cause de la liberté de pensée par le régime décomposé de la Vème République. Je ne la paraphraserai pas. Précise, incisive et

# EDITORIAL

rigoureuse vous l'amenderez peut-être, mais l'appréciez certainement.

La résolution internationale, d'un tour plus dramatique mais comment l'éviter, analyse la menace d'une guerre impérialiste ou d'une généralisation mondialisée des conflits. Elle se conclut par l'appel au meeting de Japy du 6 décembre et décline les mots d'ordres de l'éternel « Guerre à la guerre » de la Libre Pensée et du mouvement ouvrier.

Le projet de résolution juridique traite de l'action opiniâtre de notre association pour faire respecter la séparation des églises et de l'Etat contre les tentatives cléricales et ultradroitières d'installer des emblèmes religieux dans l'espace public. Nous avons remporté des victoires décisives qui changent profondément la donne y compris dans le comportement des tribunaux.

Enfin, nous vous présentons un projet de résolution sur nos publications. Elle s'ouvre sur une citation de Michel Bakounine « *Ceux qui se sont sagement limités à ce qui leur paraissait possible n'ont jamais avancé d'un seul pas* », magnifique maxime, et s'appuie sur une réflexion approfondie quant à la nature même de la Libre Pensée.

Je terminerai par le projet sur la question à l'étude, « *Fédéralisme et confédéralisme* » question difficile qui a suscité peu de contributions des fédérations mais a été littéralement revigorée par la perspective ouverte d'une « *Confédération laïque pour la liberté de penser* », intitulé amené à évoluer au cours de sa réalisation, bien sûr.

Voilà, chers camarades, bien du grain à moudre, ne vous en privez pas et, si je puis me permettre, n'attendez pas l'ouverture du congrès pour y réfléchir. Nous sommes une société de pensée !

**Jean-Sébastien Pierre**

Président de la FNLP

■ **Lundi 18 août** :14 h 00 : Conseil d'Administration d'Entraide et Solidarité  
15 h 30 : Réunion de la Commission Internationale  
17 h 30: Réunion de la CAN

■ **Mardi 19 août** :9 h 00: Accueil des délégués  
9 h 30: Discours de la Fédération du Tarn  
Discours du Président de la Fédération Nationale  
Discours des Elus locaux ( Président de la Communauté des communes, Député)  
10 h 00 : Hommage aux camarades disparus  
Présentation des rapports nationaux  
12 h 00 : Déjeuner (12 h à 13 h 30)  
13 h 30 : Réunion de l'Association des Elus  
Réunion du Comité du Rédaction de *L'Idée Libre*  
Réunion de la Commission des Mandats  
14 h 30 : Discussion générale  
18 h 00 : Clôture des travaux

■ **Mercredi 20 août** :09 h 00 : Discussion générale  
11h00 : Réponses des rapporteurs  
12 h 00 : Déjeuner (12 h à 13 h 30)  
13 h 30 : Réunions des Commissions de la CAN et de l'ALANVMV  
14 h 30 : Votes divers hors Bulletins de vote  
15 h 00 : Commissions du Congrès: *Résolution Générale / Vœux et Motions / Question à l'étude / Laïcité /*  
18 h 00 : Clôture des travaux.

■ **Jeudi 21 août** :08 h 30: Vote des rapports nationaux et élections des Instances  
Réunion de la Commission d'harmonisation  
08 h 45: Commission de dépouillement des votes  
09 h 00 : Assemblée Générale de l'IRELPA  
10 h 15 : Assemblée Générale de la Fédération Nationale Laïque des Monuments  
11 h 00 : Commissions du Congrès  
12 h 00 : Déjeuner (12 h à 13 h 30)  
13 h 30: Proclamation des résultats des votes  
14 h 00 : Assemblée Générale d'Entraide et Solidarité  
15 h 30 : Question à l'étude 2023/2025, choix de la Question à l'étude 2025 (pour deux ans).  
17 h 00 : Discussion et vote des résolutions  
18 h 00 : Clôture des travaux  
18 h 30: Conseil d'Administration d'Entraide et Solidarité  
18 h 45: Réunion de la CAN et élection des responsables nationaux  
19H : Pot fraternel  
19H30 : Repas fraternel

■ **Vendredi 22 août** :9 h 00 : Proclamation du nouveau Bureau Exécutif et des autres responsabilités nationales  
Discussion et vote des résolutions, vœux et motions  
Information sur le lieu du Congrès National 2027  
Allocution de clôture du Président de la Fédération Nationale  
12h 00 : Clôture du Congrès  
12 h 30 : Clôture

# Projet Résolution Générale

Réunie en congrès, la Fédération Nationale de la Libre Pensée, réaffirme son combat pour l'application du principe de laïcité, en France dans le monde, au-delà de tous les détournements dont elle fait l'objet.

## ● Remise en cause de la liberté d'opinion et des cultes : une résurgence de la tolérance catholique ?

La *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*, par ses articles 10 et 11, a prévu la liberté d'opinion et son expression, même, et surtout, en matière religieuse. Conséquemment, la *loi de 1905* prévoit la liberté de conscience et de culte. Or, aujourd'hui, ses principes sont remis en question, et la laïcité se trouve détournée chaque jour à des fins liberticides. La loi « *Séparatisme* » et son « *Contrat d'Engagement Républicain* » a porté atteinte au principe de liberté d'association.

La laïcité est devenue prétexte à une xénophobie systématique, On observe une surenchère politique où certains, à l'instar de **Bruno Retailleau** et **Gabriel Attal**, rivalisent avec l'extrême droite pour adopter des positions discriminantes envers les Musulmans, tout en maintenant des avantages pour le culte catholique, notamment par le biais de subventions aux écoles privées.

*Nihil novi sub sole !* (Rien de nouveau sous le soleil). Cette situation rappelle les débats de **1789**, où le culte catholique cherchait à privilégier une loi de tolérance à son avantage plutôt qu'une égalité de toutes les opinions religieuses. En lieu et place de l'article 10 rédigé comme suit : « *Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses* », les défenseurs du catholicisme voulaient en faire un culte privilégié, ils défendaient la tolérance : « *Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas le culte public établi par la loi.* »

Comme le soulignait **Mirabeau** : « La liberté la plus illimitée de religion est à mes yeux un droit si sacré, que le mot **Tolérance**, qui voudrait l'exprimer, me paraît en quelque sorte tyrannique lui-même. » Il y a une différence fondamentale entre la tolérance, qui implique une permission accordée par une autorité, et la liberté, qui est un droit inaliénable. Or bien des débats politiques actuels semblent vouloir revenir sur cet acquis et défendent de fait la tolérance catholique.

La laïcité, ce n'est pas la tolérance, mais la **liberté absolue de conscience**, et aussi par conséquent le libre exercice des cultes si l'on est croyant. L'attaque contre l'Islam n'est qu'une excroissance du racisme post-colonial qui prend ici un faux nez, de **A** comme **Attal** à **Z** comme **Zemmour**, en passant par **B** comme **Bardella**, **L** comme **Le Pen**, **M** comme **Maréchal**, **V** comme **Valls**, entre autres ! **Bruno Retailleau** s'agenouille devant le Pape, mais multiplie les propos stigmatisant les croyants musulmans.

**Gabriel Attal** lui a proposé en mai 2025 d'interdire le port du voile dans l'espace public pour les mineures de moins de 15 ans, arguant que « *cela porte gravement atteinte à l'égalité homme-femmes et à la protection de l'enfance* ». Cette proposition a suscité l'ironie de **Jordan Bardella**, Président du **RN**, qui y voit un « *revirement à 180 degrés* ». On ne combat pas l'extrême-droite sur son terrain, on ne reprend pas ses idées, on ne les repeint pas en vernis républicain. La République ne peut faire le tri parmi les êtres humains selon leur religion supposée.

## ● 2025 Nouvelle année des révélations sur les crimes du catholicisme et leurs implications politiques

L'année 2025, marquée par l'affaire **Bétharram**, a fait écho à l'année 2024 et à l'affaire **Stanislas**, révélant des scandales de violences et d'abus au sein d'institutions catholiques. Ces affaires ont mis en lumière des complicités et des couvertures au plus haut niveau de l'État, révélant les relations malsaines entre le pouvoir politique et l'enseignement catholique.

Ces scandales démontrent, comme l'a écrit la **Libre Pensée**, que « *la défaillance est systémique, la complicité est inscrite au cœur de l'État* ». Ces révélations ont renforcé les appels à une remise en question de la **loi Debré**, loi matricielle de la **5e République**, et ont relancé le débat sur le financement public de l'enseignement privé. Plus que jamais l'**abrogation de la loi Debré** est à l'ordre du jour, ce pourquoi la **FNLP** a mis au pot commun des défenseurs de l'École publique un plan de sortie du financement public de l'école privée.

Face à ces scandales, le bloc laïque a retrouvé une unité qu'il n'avait plus connue depuis 40 ans. Les forces en pointe du combat laïque, comme la **Libre Pensée**, ont su transformer l'indignation générale en un moment politique favorable à la défense de la laïcité et à la remise en question des privilèges accordés à l'enseignement catholique. En 2025, le combat doit être relancé pour l'**abrogation de la Loi Debré** et de toutes les autres dispositions ayant porté atteinte au principe de laïcité en France.

## ● De 1905 à 2025 : réaffirmer ce qu'est la laïcité face aux détournements et aux menaces

À l'approche du **120e anniversaire de la loi de 1905**, il est crucial de réaffirmer les principes fondamentaux de la laïcité face aux tentatives de détournement et aux menaces qui pèsent sur elle. Dans un climat liberticide et xénophobe, la laïcité risque d'être travestie en son contraire, instrumentalisée à des fins politiques et idéologiques.

Nous devons contrecarrer le plan néo-bonapartiste de dévoiement de la **loi de 1905**, pour lequel l'échéance du 9 décembre 2025 est incontournable. La **FNLP** a pris l'initiative d'organiser un grand meeting national, unitaire, démocratique et internationaliste à Japy le **6 décembre 2025**, ouvert à toutes les organisations ayant défendu la **loi de 1905** contre sa réécriture sauvage par la **loi « Séparatisme »** de 2021 : **entre une loi de liberté de conscience et une loi d'exclusion, il faut choisir.**

Dans ce contexte, il est essentiel de défendre la **liberté de conscience**, de lutter contre toutes les formes de discrimination et d'assurer la neutralité de l'État en matière religieuse. La laïcité ne doit pas être un instrument de division ou d'exclusion, mais un cadre juridique garantissant la liberté de tous et la promotion d'une vie commune dans le respect des différences.

## ● Le Congrès International de la Libre Pensée et la défense de la séparation des Églises et de l'État

Le IXe Congrès de l'Association internationale de la Libre Pensée (AILP) s'inscrira pleinement dans le 120e anniversaire de la loi de 1905. L'AILP défend la Séparation des Églises et de l'État comme une solution démocratique applicable partout et en toutes circonstances, garantissant la liberté de conscience

et l'égalité de tous devant la loi.

C'est pourquoi ce **IX<sup>o</sup> Congrès**, à Grenoble, et Lyon mettra au cœur de ses revendications la liberté de conscience et la lutte contre tous **les crimes des Églises** ou commis en son nom, et œuvrera pour la paix universelle.

Nous y ferons entendre la Justice due aux victimes des crimes des Églises et organiserons un **réseau international de solidarité** avec les **Libres Penseurs** victimes de la répression et des difficultés sociales.

## ● **2025-2026 : des combats d'hier aux combats d'aujourd'hui**

Fondée en 1847 par la rencontre des militants conscients du mouvement républicain et ouvrier naissant qui se fixaient pour but la **laïcité de l'École et de l'État**, et la lutte intransigeante contre l'oppression religieuse, la **Libre Pensée** ne mène pas des combats d'arrière-garde. Hier engagée pour l'institutionnalisation de la laïcité contre les cléricaux, aujourd'hui elle doit la défendre également contre son détournement au nom d'une nouvelle raison d'État tentée par le libéralisme autoritaire et le fascisme. Contre ceux qui voudraient oublier les cadeaux faits au culte catholique, elle entend la défendre sans croire qu'une religion serait plus acceptable qu'une autre.

**Liberté de conscience pour tous, liberté de culte pour tous, neutralité de l'État partout !**

(Projet rédigé par Benoît Schneckenburger sur mandat de la CAN)

# Projet Déclaration Internationale

A l'occasion de son **Congrès national** dans le Tarn, patrie de **Jean Jaurès**, la **Fédération nationale de la Libre Pensée** entend exprimer son analyse de la situation nationale internationale, dans lesquelles les plus graves dangers se font jour partout.

La **Libre Pensée** est fière d'avoir compté dans ses rangs le **Grand Tribun de Carmaux** qui joua un rôle essentiel dans le combat pour l'adoption de la *loi du 9 décembre 1905 de Séparation des Églises et de l'État*, dont nous célébrerons le 120<sup>e</sup> anniversaire le 6 décembre 2025 au **Gymnase Japy** dans un **Grand Meeting unitaire national et international**.

On connaît le combat pacifiste et internationaliste de **Jean Jaurès** contre la guerre, qu'il paya du prix de sa vie, assassiné par la barbarie belliciste. C'est pourquoi, la **Libre Pensée** a tenu à l'honorer en se rassemblant devant le monument qui perpétue son souvenir à **Carmaux** le 20 août 2025. Il sut lier le combat pacifiste au combat laïque et à la mêlée sociale. En témoignage de reconnaissance, le **Congrès national de la Libre Pensée de Le Garric** lui dédie cette *Déclaration internationale*.

Rappelons tout d'abord quelques citations de **Jean Jaurès** qui illustrent cet engagement total pour **l'Émancipation humaine** dans toutes ses dimensions : " *On ne fait pas la guerre pour se débarrasser de la guerre. Le capitalisme porte en lui la guerre comme la nuée porte l'orage. La République c'est le droit de tout homme, quelle que soit sa croyance religieuse, à avoir sa part de la souveraineté. L'affirmation de la Paix est le plus grand des combats. Il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remords pour le présent et une confiance inébranlable pour l'avenir. Nous en sommes venus au temps où l'Humanité ne peut plus vivre avec, dans sa cave, le cadavre d'un peuple assassiné. La République, en ne reconnaissant aucune religion, permet la liberté entre elles et en elles. Donner la Liberté au monde par la force est une étrange entreprise pleine de chances mauvaises. En la donnant on la retire.* »



Le 19 octobre 2021, dans une **Déclaration solennelle** intitulée « **La Guerre qui vient** », la **Libre Pensée** indiquait : « *Une période se ferme, une autre est en train de s'ouvrir. Elle n'est pas moins dangereuse et recèle en elle de lourdes menaces de guerres, mais aussi, corollaire obligé ... de révolutions... De ce fait, le Moyen-Orient va connaître une grande période de déstabilisation qui aura aussi des répercussions importantes pour la survie de l'État d'Israël. C'est ce qui explique les grandes manœuvres d'aujourd'hui où les « ennemis » d'hier veulent s'entendre comme larrons en foire, sur le dos, une fois de plus, du Peuple palestinien et de ses droits.*

Les **USA** organisent une nouvelle alliance militaro-industrielle dans le cadre d'un futur conflit planétaire avec la **Chine**.... La politique du « containement » ne pourra être reproduite à l'identique, d'autant que la **Russie** jouera son propre rôle comme interface entre les « Deux Grands » pour en tirer de substantiels bénéfices et se refaire une santé...

Nous ne serons donc pas plus qu'aujourd'hui dans un monde bipolaire, mais multipolaire ou, dans des gigantesques brèches, il pourra se passer des événements incontrôlables, notamment pour la possession des énergies et en premier lieu de l'eau...

Un battement d'aile de papillon pourra déclencher une éruption volcanique en n'importe quel point du globe. Nous allons rentrer de plain-pied dans un monde d'affrontements, de violences, de chaos et donc de révolutions. Là où est le chaos, naît souvent l'ordre. »

## La Guerre est là, partout, ouverte ou en germe

- En **Ukraine**, attaquée par la **Russie**, les oligarques des deux pays font la guerre entre eux, au compte de l'**Impérialisme US**, de l'**OTAN**, de l'**Union Européenne** et de la **Russie** qui veut s'affirmer encore comme une grande puissance qui compte.

C'est le même scénario, avec au bout toujours la guerre dans le monde, pour la seule défense des intérêts des **USA**. La **Libre Pensée** appelle à refuser l'engrenage fatale, elle apporte tout son soutien aux déserteurs de tous les pays qui disent *Non à la Guerre*. C'est pourquoi, dès que les circonstances politiques le permettront, elle ouvrira à nouveau la question de la **Réhabilitation des 639 Fusillés pour l'exemple de la Première Guerre mondiale**, comme un geste puissant pour honorer ceux qui ont dit *Non à la Guerre*.

La **Libre Pensée** constate que la **Réaction**, sous toutes ses formes, de l'extrême-droite à l'extrême-centre en passant par la Macronie, s'arc-boute pour refuser cette **Réhabilitation collective**, car rendre leur honneur aux **Fusillés pour l'exemple** d'hier, c'est dire *Non à la Guerre* aujourd'hui

- En **Palestine**, on assiste à un **Génocide** en direct sous nos yeux, commis par l'**État d'Israël**, dirigé par des fascistes sionistes assassins. Les puissances impérialistes soutiennent Israël en croyant faire oublier qu'elles ont le sang des Juifs d'Europe sur les mains, et dans ce bal des hypocrites, ce sont les **Palestiniens** innocents qui payent le prix fort

Mais les génocidaires au pouvoir à **Tel-Aviv** devront rendre des comptes et leurs complices aussi, ceux qui ont livrés les armes du crime, et ceux qui ont œuvré à une campagne de dissimulation de ces crimes de Guerre et contre l'Humanité, par une propagande digne de **Goebbels**, de **Jdanov** ou de **Radio-Mille-Collines**. Ce procès des crimes contre l'Humanité (qui sera comme un **Nuremberg du Sionisme**) commis par un régime assassin en roue libre a déjà commencé dans les faits, par les premières décisions de la **Cour Pénale Internationale** de la Haye, il se poursuivra nécessairement jusqu'à son terme. La Conscience humaine l'exige !

Ce sont les Peuples qui paient le prix du sang, de la mort, des crimes et de la barbarie la plus totale. Comment ne pas reprendre les termes du **Manifeste Internationaliste** de **Kienthal** de 1916 : « Vos gouvernements et vos journaux vous disent qu'il faut continuer la guerre pour tuer le militarisme. Ils vous trompent. Le militarisme d'un peuple ne peut être ruiné que par ce peuple lui-même. Et le militarisme devra être ruiné dans tous les pays.

*Vos gouvernements et vos journaux vous disent encore qu'il faut prolonger la guerre pour qu'elle soit « la dernière guerre ». Ils vous trompent toujours. Jamais la guerre n'a tué la guerre. Au contraire, en excitant les sentiments et les intérêts de « revanche », la guerre prépare la guerre...*

*Et à vous, les victimes, le droit de vous taire et de souffrir l'état de siège, la censure, la prison, la menace et des ruines. Cette guerre, Peuples travailleurs, n'est pas votre guerre, et cependant c'est vous qui en êtes, en masse, les victimes...*

*Réclamez un armistice immédiat ! Peuples qu'on ruine et qu'on tue, debout contre la guerre ! Courage ! N'oubliez pas que malgré tout, vous êtes encore le nombre et que vous pourriez être la force. »*

## Ensemble agir contre la Guerre !

L'action pacifiste internationaliste est un impératif catégorique. C'est pourquoi le Congrès national de la Libre Pensée, contre la Guerre et pour la Paix, décide que la FNLP doit participer au Meeting international du 5 octobre 2025 : « *Pas un centime, pas une arme, pas une vie pour la guerre !* »

Comment ne pas être d'accord avec ce que dit l'Appel à ce Meeting : « L'ordre établi après la Seconde Guerre mondiale se désintègre – politiquement, financièrement et militairement. Nous faisons face à de multiples crises qui s'aggravent : celle du capitalisme lui-même, qui met en danger l'avenir même de l'Humanité ; l'effondrement écologique imminent ; et le risque croissant d'une guerre mondiale, voire d'une guerre nucléaire. Ces problèmes ne sont pas nouveaux, mais ils sont amplifiés par le second mandat de Trump et par la montée de l'extrême-droite en Europe.

C'est pourquoi des **militants**, des **syndicalistes** et des **démocrates** de toute l'Europe lancent cet appel à s'unir contre la guerre et contre les dépenses militaires, et à rejeter l'exigence des gouvernements européens de soutenir leurs politiques brutales et destructrices au nom d'une prétendue « union nationale ». Il s'agit là d'un patriotisme factice. Ces guerres ne sont pas les nôtres. Nous ne les paierons pas ! Nous ne mourrons pas pour elles !

- **NON à la guerre et aux attaques contre les acquis sociaux !**
- **NON aux budgets de guerre et aux fauteurs de guerre !**
- **NON aux politiques de guerre, d'où qu'elles viennent ! »**



Les crimes contre les êtres humains, ce sont aussi les crimes, notamment sexuels, commis par les **Églises**, dont les victimes sont en nombre. Rien qu'en France, la propre Commission de l'**Église catholique** a chiffré à au moins 330 000 les victimes des prédateurs sexuels en soutane ou sans. Partout dans le monde, le voile se lève sur les dissimulations, les complices et les criminels. C'est un Tsunami de crimes contre le genre humain.

Là aussi, les criminels devront rendre des comptes. Dans le cadre de sa campagne permanente, l'**Association internationale de la Libre Pensée** établira les faits lors de son **IXe Congrès de Grenoble/Lyon** qui sera marqué par la **Conférence publique** à Lyon où la **Libre Pensée internationale** donnera la parole aux **Associations de victimes** avec qui elle agit pour que *Justice soit rendue*, sous toutes les formes possibles, aux victimes des crimes du Clergé.

Le **Congrès national de la Libre Pensée** appelle les **Fédérations départementales** à préparer activement ce **IXe Congrès mondial** en activant dès maintenant les inscriptions à celui-ci.



Partout dans le monde et en France, la **Réaction** relève la tête en accumulant tous les éléments de **Guerre civile**, prélude à la **Guerre impérialiste**. C'est le rôle attribué à la campagne de haine, de racisme et de xénophobie contre nos concitoyens d'origine arabo-musulmane ou étrangère.

C'est la volonté de division de la **Classe ouvrière** et de la **Conscience démocratique**, qui est organisée par la **loi « Séparatisme »** du 24 août 2021 qui vise à faire disparaître toutes traces des **Cultes musulmans** et de leurs fidèles, et des présumés **Musulmans** étiquetés comme tels par *la Réaction*, par une sécularisation forcée et contrainte de **l'Islam** et de ses adeptes.

Cela se fait en totale violation et en contradiction ouverte avec la **loi du 9 décembre 1905**, dont nous célébrerons le 6 décembre 2025 au **Meeting laïque unitaire national et international** au **Gymnase Japy**.

La **Laïcité**, c'est la liberté, ce n'est pas l'oppression et la servitude. Ce ne sont pas les consciences, mêmes religieuses, mises sous le boisseau de **l'Idéologie d'État, totalitaire et xénophobe**.

C'est pourquoi le **Congrès national de la Libre Pensée** déclare :

**La loi « Séparatisme » est incompatible avec la loi de 1905 !  
Chacun doit choisir son camp, car une barricade n'a que deux cotés !**

Le **Congrès national de Le Garric de la Libre Pensée** appelle toutes les **Fédérations départementales de la Libre Pensée** à assurer le succès du **Meeting de Japy**.

**A pieds, en métro, en trains, en cars, en avion, même en delta-plane :**

**Tous à Japy le 6 décembre 2025 à 14H !**



**Justice, de Paix et du respect de la Liberté de conscience** pour tous, à agir en commun, à ses côtés pour assurer le succès :

- **Du Meeting international du 5 octobre contre la Guerre à Paris.**
- **Du IXe Congrès de l'Association internationale de la Libre Pensée à Grenoble/Lyon**
- **Du Meeting laïque unitaire national et international au Gymnase Japy le 6 décembre à 14H à Paris.**



Le **Congrès national de la Libre Pensée** tenu dans le **Tarn** demande aux **Fédérations départementales de la Libre Pensée** de se saisir de la **Journée internationale de la Libre Pensée** du 20 septembre 2025, partout dans tout le pays, pour en faire un élément important de mobilisation des **Libres Penseurs** et des **Laïques** pour assurer la réussite de ces initiatives.

# Projet Résolution Laïcité: Fonds publics à l'École publique, fonds privés à l'école privée : enfin sortir de la loi Debré !



Victor Hugo- 14 janvier 1850

*L'instruction publique est un devoir de la société à l'égard des citoyens. L'inégalité d'instruction est une des principales sources de la tyrannie.*  
**Condorcet**, *Mémoire sur l'instruction publique*

## Considérant ce qui suit :

En France comme dans bien d'autres pays, les régimes autoritaires favorisent l'école catholique. Née du coup d'État du 13 mai 1958 à Alger, la Cinquième République instaure un système politique de type monarchique et plébiscitaire. Celui-ci repose sur la reconnaissance de très larges pouvoirs, y compris de nature dictatoriale en cas de crise, au président de la République, élu au suffrage universel direct depuis la réforme de 1962. Il abaisse le Parlement, dont l'activité législative et de contrôle de l'exécutif est gravement entravée par les puissants instruments juridiques protégeant le Gouvernement. Enfin, la justice n'est pas un pouvoir mais une simple autorité. De même que la loi Faloux du 15 mars 1850 annonce le Second Empire issu du coup d'État du 2 décembre 1851, la loi Debré du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'État et les établissements d'enseignement privés entre en vigueur un an après la Constitution bonapartiste du 4 octobre 1958. Étroitement imbriquées, l'une et l'autre sont l'œuvre du même homme, Michel Debré, **avec l'appui de la SFIO et notamment, pour la première, du socialiste André Boulloche, ministre de l'Éducation nationale du 8 janvier au 23 décembre 1959.**

La loi du 31 décembre 1959 permet à l'Église romaine de sauver ses établissements scolaires, en perdition à la fin des années 1950. L'enseignement catholique en compte actuellement 7 500 qui, liés par un contrat avec l'État, accueillent deux millions d'élèves. Il perçoit chaque année des collectivités publiques une somme considérable, estimée aujourd'hui à treize milliards d'euros. En 2024, la part de la contribution prélevée en sa faveur sur le budget de l'État représentait 10,2% du montant des crédits de paiement réservés à l'enseignement scolaire (9 Mds€ sur 86,8 Mds€). La même année, celle imposée aux collectivités territoriales atteignait 4,7% de leurs dépenses consolidées (4 Mds€ sur 85,2 Mds€). Il conserve pourtant son « *caractère propre* » et échappe à certaines obligations majeures de l'École publique, notamment en matière d'accueil des élèves, de sorte que les inégalités scolaires et sociales s'aggravent au lieu de s'atténuer. Les paroles de Victor Hugo prononcées le 15 janvier 1850 contre les partisans du projet de loi Falloux s'adressent, par-dessus les décennies, à ceux de la loi Debré : « *Je m'adresse donc au parti clérical, et je lui dis : Cette loi est votre loi. Tenez, franchement, je me défie de vous. Instruire, c'est construire. Je me défie de ce que vous construisez.* »

La crise des institutions de la Cinquième République, qui connaît un sérieux approfondissement depuis 2022, entraîne une mise en cause sans précédent du financement public de l'enseignement privé. Dans ces conditions, à l'ordre du jour depuis 1960, la question de l'abrogation des dispositions issues de la loi du 31 décembre 1959 se pose en des termes nouveaux. Il appartient à la Libre Pensée d'y répondre au regard du principe de liberté de conscience duquel découle celui de liberté de l'enseignement.

## Libertés de conscience et de l'enseignement

L'article 10 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789 érige la liberté de conscience en principe fondamental : « *Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.* » Sous sa forme organisée, la Libre Pensée a contribué de façon éminente à la faire reconnaître dans le droit positif. L'article 1<sup>er</sup> de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État affirme que « *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.* » À cette fin, elle « [...] *ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.* »

La liberté de conscience a pour corollaire celle de l'enseignement. Celle-ci n'a de réel contenu que s'il existe un puissant système d'instruction publique, obligatoire, gratuit et laïque qui, selon la belle formule du libre penseur Jean Zay, doit « [...] *rester l'asile inviolable où les querelles des hommes ne pénètrent pas.* » Le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, repris en 1958, impose à l'État une obligation majeure de résultat en la matière. Il prévoit que « *La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État.* » Sauf à porter atteinte à la liberté de conscience, la puissance publique ne saurait donc distraire au profit de l'enseignement privé, qui obéit à des impératifs étrangers à l'intérêt général, une partie des ressources nécessaires à l'accomplissement de sa mission scolaire, qui requiert de puissants moyens issus de l'impôt consenti par les citoyens.

Contrairement à ce que d'aucuns affirment, le système d'instruction publique gratuite, obligatoire et laïque n'est pas par nature un frein bureaucratique aux innovations pédagogiques que peuvent expérimenter ses établissements, dès lors que sont respectés les programmes et diplômes nationaux ainsi que les règles de gestion de leurs personnels. Ainsi, de 1880 à 1894, alors que la République adoptait les grandes lois scolaires, le libre penseur Paul Robin, inspecteur de l'enseignement

primaire, mit en œuvre à l'orphelinat départemental de Cempuis (Oise) les principes de l'éducation intégrale, appliquée plus tard par Sébastien Faure et Francisco Ferrer. **De même, le Mouvement de l'École moderne de Célestin et Élise Freinet s'est déployé au sein de l'École publique où il existe encore.**

Au regard de la liberté de l'enseignement, seule l'existence d'établissements privés d'instruction financés sur fonds uniquement privés paraît donc légitime dans une République laïque. Les cultes peuvent entretenir, à leurs frais et/ou à ceux des parents qui choisissent d'y inscrire leurs enfants, des écoles à orientation confessionnelle des premier et second degrés. D'autres initiatives privées peuvent, dans les mêmes conditions, poursuivre des expériences pédagogiques singulières. Dans tous les cas, parce que la nation protège la jeunesse, l'État doit seulement vérifier que les élèves reçoivent dans ces établissements privés une instruction minimum et ne font l'objet d'aucun sévice.

## Crise de la Cinquième République et contestation du financement public de l'enseignement privé sous contrat

Depuis 1959, soutenue par des forces politiques consubstantielles ou ralliées au bonapartisme, la Cinquième République a traversé et surmonté de nombreuses crises politiques et sociales : journée des barricades à Alger en 1960 ; putsch des généraux de 1961 suivi d'une mise en œuvre de l'article 16 du 23 avril au 29 septembre ; grève des mineurs de 1963 ; grève générale de mai et juin 1968 ; départ du général de Gaulle à la suite du rejet des réformes de la régionalisation et du Sénat le 27 avril 1969 ; alternance de 1981 ; cohabitations de 1986 à 1988, de 1993 à 1995 et de 1997 à 2002 ; crise sociale de novembre et décembre 1995. Afin de s'adapter, les deux principaux soutiens de la Cinquième République ont opéré une mue importante, de manière à protéger les institutions. En 1974, après avoir liquidé la SFIO trois ans plus tôt, le Parti socialiste a ouvert grandes ses portes aux chrétiens. En 2002, est intervenue l'unification dans une seule formation des décombres du gaullisme et des chapelles démocrates chrétiennes.

Cette capacité de résilience, puisée dans des institutions à la fois souples et fondamentalement autoritaires mais affaiblies en réalité par l'introduction du quinquennat, a disparu et ouvert une période de grande instabilité. En 2017, dans un contexte de montée de l'extrême droite, les piliers du régime, fragilisés par une défiance croissante des citoyens, se sont affaissés, ouvrant une large brèche dans laquelle s'est engouffré l'actuel président de la République, élu sans véritable assise : le président socialiste sortant n'a pu se représenter à l'élection présidentielle ; le candidat de la droite, embourbé dans une affaire d'emploi fictif, n'a pu accéder au second tour du scrutin. En 2022, à la suite notamment du puissant mouvement des Gilets jaunes, la crise politique est devenue institutionnelle. Si le locataire du Palais de l'Élysée a été reconduit dans ses fonctions face à la candidate d'extrême droite, aucune majorité décisive ne s'est dégagée à l'Assemblée nationale. La réforme des régimes de retraite, qui a soulevé de puissantes manifestations d'hostilité dans tout le pays, a été adoptée à la suite d'une motion de censure repoussée de neuf voix seulement. À la suite de l'échec cuisant des partisans du président de la République au scrutin européen de 2024, les élections législatives anticipées, convoquées à la suite d'une dissolution de l'Assemblée nationale, ont confirmé la tripartition des forces politiques. Le président de la République a aggravé la situation en refusant de nommer un Premier ministre issu de la coalition ayant obtenu la majorité relative, le Nouveau Front populaire.

Dans ces conditions, la contestation récente et officielle de l'application des dispositions du Code de l'éducation issues de la loi du 31 décembre 1959 s'inscrit, implicitement mais nécessairement, dans le processus de crise aggravée des institutions de la Cinquième République.

En 2023, la Cour des comptes a rendu public un rapport mettant en évidence les conséquences gravement inéquitables du financement public de l'enseignement privé sous contrat et les défaillances du contrôle de l'utilisation des fonds alloués par l'État et les collectivités territoriales aux établissements catholiques. En 2024, la mission parlementaire d'information a dégagé des conclusions analogues. Outre l'absence de surveillance de son application, ce dispositif nourrit les inégalités sociales et scolaires mesurées par l'indice de position sociale (IPS) : en 2021, 55,4% (41,5% en 2000) des élèves des établissements catholiques étaient issus de familles favorisées ou très favorisées contre 32,3% (32,2% en 2000) seulement dans l'enseignement public. Au surplus, dans les faits, il repose non pas sur l'exécution des contrats eux-mêmes mais sur une procédure dépourvue de base légale impliquant les collectivités publiques et le secrétariat général et les directions diocésaines de l'enseignement catholique.

De surcroît, des événements conjoncturels ont jeté une lumière crue sur les critiques venues de ces institutions. D'une part, en janvier 2024, à peine nommée et visiblement animée d'un sentiment d'hostilité envers l'École de la République, l'éphémère ministre de l'Éducation nationale, Mme Amélie Oudéa-Castéra, a publiquement fait l'éloge de l'enseignement privé en vantant les mérites de l'établissement catholique de prestige du VI<sup>e</sup> arrondissement de Paris où elle a inscrit ses enfants, le collège-lycée Stanislas. D'autre part, à partir de février 2024, deux cents anciens élèves de l'établissement scolaire du sanctuaire de Notre-Dame de Bétharram (Pyrénées-Atlantiques), dans lequel ont étudié les enfants du Premier ministre et Maire de Pau François Bayrou, ancien ministre de l'Éducation nationale et ex-président du département, ont déposé plainte aux fins de poursuite des auteurs des violences physiques et sexuelles qu'ils y ont subies dans leur jeunesse. À la faveur de ce scandale, d'autres affaires du même type ont mis en évidence le caractère systémique des dérives de l'enseignement catholique.

Bref, dans le contexte de crise institutionnelle que traverse la Cinquième République, la conjonction de la mise en évidence des mécanismes profondément inégalitaires du financement public de l'enseignement privé et le dévoilement des pratiques pénalement répréhensibles ayant cours dans certains établissements catholiques modifie profondément les conditions de l'action conduite par la Libre Pensée en vue de l'abrogation des dispositions du Code de l'éducation issues de la loi Debré.

## Les nouvelles modalités d'action de la Libre Pensée en vue de l'abrogation de la loi Debré

En premier lieu, compte tenu des changements intervenus depuis 2022, un collectif pour l'École publique, auquel la Fédération nationale de la Libre Pensée (FNLP) participe activement, a vu le jour. Ses forces, qui composent un large éventail, affirment leur volonté d'abroger la loi Debré, selon des rythmes et des modalités variées. Toutes ont rappelé leur attachement au serment de Vincennes du 19 juin 1960 « *de manifester en toutes circonstances et en tous lieux notre irréductible opposition à cette loi contraire à l'évolution historique de la Nation ; de lutter sans trêve et sans défaillance jusqu'à son abrogation ; d'obtenir que l'effort scolaire de la République soit uniquement réservé à l'École de la Nation, espoir de notre jeunesse* ». Beaucoup d'entre elles l'avaient néanmoins oublié au fond d'un placard envahi par la poussière. Elles s'en prévalent désormais, au moins formellement, en raison du nouveau contexte politique. Ce « *cadre unitaire inédit depuis 30 ans* », selon les termes du communiqué du collectif du 9 octobre 2024, constitue en lui-même une avancée que la Libre Pensée ne saurait ignorer, et ce quelles que puissent être les arrière-pensées des uns ou des autres.

En deuxième lieu, compte tenu de l'état de crise institutionnelle dans lequel se trouve la Cinquième République et de ce mouvement de regroupement de forces en défense de l'École publique qui en procède indirectement, la FNLP ne peut se borner à exiger sans autres précisions l'abrogation de la loi Debré et des lois anti-laïques, sauf à nourrir, implicitement mais nécessairement, le point de vue de ceux qui y voient un appel inaudible et préconisent seulement d'améliorer le financement public de l'enseignement catholique, tel Pierre Ouzoulias, vice-président du Sénat. Par conséquent, la FNLP a fait le choix d'élaborer un plan de sortie pour mener une campagne de fond dans le cadre du collectif comme en dehors de celui-ci, sur la base de l'accord qui unit les forces qui le composent. C'est le meilleur moyen de combattre celles qui, en son sein, agissent dans les faits en faveur d'une application stricte des dispositions du Code de l'éducation issues de la loi Debré.

En troisième lieu, le plan de sortie du financement public de l'enseignement privé sous contrat conçu par la FNLP a pour point de départ l'abrogation des textes actuellement en vigueur légués par les lois modifiées Falloux (second degré), Astier (enseignement technique), Debré et Rocard (enseignement agricole). Dans la mesure où l'insertion de deux millions d'élèves et de 140 000 professeurs dans l'enseignement public ne s'improvise pas, de même que ne pouvait être immédiatement réalisée la laïcisation totale de l'instruction primaire dans les années 1880, ce plan consiste à résilier tous les contrats en cours liant l'État aux établissements privés à la date de l'abrogation et de leur permettre de choisir, durant la première année suivant celle-ci, d'accepter une convention-type transitoire de six ans organisant la réduction progressive des financements publics de la deuxième à la sixième année. Il offre aussi la possibilité aux enseignants du privé de demeurer agents publics et de bénéficier d'une titularisation. Il prévoit des mesures d'accompagnement pour les autres personnels de droit privé. Il comporte un plan exceptionnel de financement de la construction de nouveaux bâtiments scolaires. En effet, il n'est pas question de nationaliser l'enseignement privé et ses locaux, mesure qui serait contraire au principe de liberté de l'enseignement et donnerait des arguments à ceux qui évoquent le spectre de l'indemnisation pour faire obstacle à la perspective de l'abrogation.

## **Dans ces conditions, le congrès de la FNLP décide :**

- 1°- de poursuivre sa participation dans le collectif pour l'École publique ;
- 2°- d'amplifier la campagne de présentation du plan de sortie du financement public de l'enseignement privé en multipliant les conférences ayant cet objet ;
- 3°- de faire systématiquement le lien dans ces réunions publiques entre la crise institutionnelle de la Cinquième République justifiant l'appel à l'élection d'une Assemblée constituante et la nécessité d'abroger la loi Debré qui nourrit les inégalités scolaires et sociales ainsi que le caractère systémique des violences et abus sexuels sur mineurs dans certains établissements catholiques ;
- 4°- de procéder à toute enquête locale utile concernant les établissements catholiques ;
- 5°- de présenter le plan de sortie aux élus nationaux comme locaux, dans la perspective des prochaines élections municipales, législatives et présidentielle, ainsi qu'aux candidats à ces différents scrutins ;

**(Projet rédigé par Dominique Goussot sur mandat de la CAN)**

# Projet sur l'Enseignement De la maternelle à l'Université défendre le droit à une éducation libre et universelle

## ● Enseignement privé catholique : l'heure de vérité

Depuis dix-huit mois, les affaires **Stanislas** et plus récemment **Bétharram** n'en finissent pas d'alimenter la chronique des turpitudes de l'école privée, mais aussi des complicités gouvernementales. Des actes délictueux sont dénoncés, des écoles catholiques apparaissent pour ce qu'elles sont : **des lieux d'endoctrinement au cléricalisme, au chauvinisme, au sexisme, à l'homophobie**, mais aussi des lieux de **violence morale, physique et sexuelle**, et d'impunité pour les violents dès lors qu'ils détiennent le pouvoir. **C'est l'école de la brimade, de la soumission et de la loi du plus fort au nom d'un ordre établi qui se veut immuable.** Tout cela, nous le savions et le mouvement laïque l'a dénoncé depuis longtemps.

Mais il est maintenant prouvé que l'État disposait depuis longtemps d'éléments circonstanciés qui auraient appelé une action de sa part. Au mépris de la loi, qui fait obligation à un agent de l'État de saisir le procureur quand il prend connaissance d'éléments délictueux, la hiérarchie de l'Éducation nationale a minimisé les scandales, enterré les signalements, caviardé les rapports. Lorsqu'un juge était saisi malgré tout, on aidait consciencieusement l'affaire à s'enliser. La vague d'indignation suscitée par ces affaires est énorme, et elle emporte tous les accommodements déraisonnables avec la loi Debré. Le bloc laïque s'est reconstitué autour de la seule position démocratique tenable :

**Fonds publics pour l'École publique, fonds privés pour l'école privée !**

## Ni réformable, ni sauvable : Abrogation de la loi Debré

Si l'ampleur de l'impunité à Bétharram, à Stanislas et ailleurs ne suffit pas à s'en convaincre, il suffit de regarder la débauche de moyens déployés en chicanes à l'encontre des établissements privés sous contrat musulmans : il n'y a pas de défaillance dans le contrôle des établissements privés catholiques, il y a une complaisance structurelle. Les contrats de loi Debré, c'est la carotte pour le privé catholique, et le « qui paie décide » pour les autres, dans une pure logique bonapartiste. L'école privée se dit « libre », mais c'est une école néo-concordataire.

Le bonapartisme néo-concordataire : tel est le lien organique entre la **loi Debré** et la **Constitution de 1958**, dénoncé par la **Libre Pensée** depuis le premier jour. C'est aussi la raison pour laquelle, dans la dérive illibérale et anti-laïque symbolisée par la loi « **Séparatisme** », le gouvernement **Macron-Blanquer** s'en prenait à l'éducation à domicile, tandis que **Blanquer** faisait démarrer plus tôt la scolarité obligatoire : nulle velléité républicaine là-dedans, il s'agissait bien de garantir un marché captif à l'école privée subventionnée et cooptée par l'État, chargée par lui de caporaliser la jeunesse.

L'enseignement privé néo-concordataire et coopté n'a rien d'une « *école libre* » : **c'est au contraire l'école de la servitude**. Ce n'est pas parce que les contrôles publics sont laxistes voire quasi-inexistants dans le cas de l'école catholique que cette organisation du dualisme scolaire ne transpire pas l'autoritarisme : bien au contraire, c'est parce que le gouvernement sait que l'école privée cooptée et contractualisée est un vecteur d'autoritarisme et de soumission que l'État la favorise au détriment de **l'École publique laïque**, dont la vocation est d'être universelle, désintéressée, égalitaire et de propager l'interrogation illimitée des dogmes et des préjugés. C'est aussi pourquoi, au-delà du scandale que représente le financement public des écoles privées, **la Libre Pensée défendra toujours l'école du libre examen, qui ne sera jamais l'école concordataire**.

**Le dernier carré des cléricaux** peut bien demander « *une application plus systématique de la loi Debré* », tout le monde voit aujourd'hui qu'il s'agit d'une rustine sur une jambe de bois. **Les violences dans l'enseignement privé confessionnel sont systémiques, parce qu'un enseignement privé confessionnel ne peut pas avoir d'autre but que de perpétuer les hiérarchies et d'inculquer sa vision du monde autoritaire**. La *loi Debré* propose de soumettre le privé subventionné à des contrôles qui sont ceux auxquels le privé hors contrat devrait être soumis pour garantir la sécurité minimale des enfants, et elle ne se donne aucun moyen de le faire systématiquement : c'est qu'elle **n'a jamais eu d'autre but que d'être un instrument de domestication de la jeunesse**, visant à favoriser les cadres autoritaires et réactionnaires de l'Église catholique, et éventuellement à encadrer et à coopter les structures d'enseignement des cultes supplétifs, le tout au détriment de l'école publique. Tout ceci est clair aujourd'hui, et même pour les plus accommodants, la question n'est plus s'il faut sortir de la *Loi Debré*, mais comment. **C'est le sens du plan de sortie élaboré par la commission « Droit et Laïcité » de la FNLP** et soumis aux autres organisations du mouvement laïque, qui l'ont accueilli très favorablement.

## ● Contre la caporalisation et la bureaucratisation de l'École publique

La deuxième mâchoire du piège autoritaire, c'est le déploiement de la bureaucratie intrusive, du clientélisme et de la territorialisation dans l'École publique. La dévolution d'une partie du budget de fonctionnement et d'investissement de l'enseignement primaire et secondaire rend celui de plus en plus **dépendante de l'arbitraire des collectivités locales**, tandis que prolifèrent les instances de « *gouvernance* » où **les Élus locaux, le patronat et des associations diverses** peuvent exercer une

**pression politique**, notamment dans un contexte de **baisse des dotations budgétaires**. De plus en plus, les écoles, collèges et lycées sont gérées en « **mode projet** », soumis aux **classements**, aux *benchmarks*, aux objectifs chiffrés arbitraires méconnaissant la réalité des missions et des publics. En parallèle, **le pouvoir des chefs d'établissement** n'en finit pas de croître, sans que celui des rectorats ne diminue significativement : la bureaucratisation et la multiplication des instances de contrôle place les enseignants **en porte-à-faux vis-à-vis des exigences élémentaires du métier** : transmettre des connaissances et une méthode de travail, promouvoir l'esprit critique, la recherche désintéressée de la vérité, et l'interrogation illimitée des préjugés et des idées établies.

Le **système autoritaire et affairiste** avance sur deux jambes : subventionner à fonds perdus l'enseignement privé autoritaire et violent ; discipliner l'École de la République sous la contrainte de la **bureaucratie** et de la **disette financière**, tout en brouillant les différences entre son fonctionnement et celui d'une **entreprise privée**. Ce programme n'a pas d'autre but que de démanteler l'idée même d'une instruction publique universelle, émancipatrice et égalitaire. **Le rêve des puissants, c'est le marché libre de l'école, le « chèque éducation » sponsorisé par l'État** et qui permettra aux familles de choisir librement entre trois ou quatre prestataires de services scolaires, dont l'État veillera simplement à ce qu'ils ne dispensent pas de contenu qui dérange, mais un mélange de *bullshit* et d'autoritarisme. De cette façon, on produira des sujets libres d'obéir, et surtout pas des citoyens. Il est symptomatique de voir que sous **Macron**, les liens entre la haute administration du ministère et les **lobbys catholiques** favorables au « **chèque éducation** » se soient affichés ouvertement. Cela montre aussi ce que vaut réellement l'opposition de façade entre l'ultralibéralisme (supposément permissif) et le corporatisme catholique.

## ● **Université et recherche : défendre la liberté académique**

La même logique est à l'œuvre à l'Université. Le Président de la République peut bien cyniquement s'ériger en protecteur de la liberté académique, il applique les mêmes méthodes de **Bolsonaro, Milei, Trump** et maintenant les gouvernements de coalition entre l'extrême-droite et les prétendus « *centristes* » en **Belgique** et aux **Pays-Bas** : **mettre l'Université publique à genoux en sapant toutes les garanties budgétaires et statutaires de la liberté académique** ; placer l'Université et la recherche sous la coupe de managers à la fois omnipotents et impuissants, promouvoir la concurrence de tous contre tous et la généralisation des classements ; inviter le patronat et les collectivités à la table du Conseil d'Administration et demain, contractualiser l'intégralité du budget de fonctionnement des établissements, ce qui donnera aux rectorats la possibilité de **couper les vivres** à des universités officiellement « *autonomes* ».

Dans l'intervalle, **le privé lucratif décolle**. Ses principaux dirigeants en France s'appelaient ces dernières années **Muriel Pénicaud, Martin Hirsch, Frédérique Vidal**, tous anciens membres de gouvernements. La principale structure capitalistique du secteur, le groupe **Galileo Global Education**, dont les méthodes ont récemment été exposées par un livre-enquête, est financée par la **Banque Publique d'Investissement**, par un fonds de pension public canadien, et par la famille **Bettencourt (Loréal)**.

Tout un symbole : l'État travaille directement contre les services publics en finançant en en légitimant le privé. Le contrôle qualitatif est quasi-inexistant. Mais si le privé lucratif défraie la chronique, le **privé dit d'intérêt général**, généralement issu des **Congrégations catholiques**, tire également son épingle du jeu, avec l'appui massif de l'État et des collectivités locales. Rappelons symboliquement que l'usurpation par les **instituts catholiques** du titre d'université ne donne lieu à aucune action de la part du ministère.

Pendant ce temps, les universités publiques se débattent dans les contrôles bureaucratiques et les chicanes imposées par le ministère, tout en étant poussées à faire le choix de la **dérégulation statutaire** et à se rapprocher du modèle d'écoles privées, au point pour certaines grandes écoles publiques de prendre un statut mixte. La **dérégulation des frais d'inscription** est maintenant explicitement présentée comme une perspective politique.

**La communauté académique a montré ces derniers mois d'importants signes de résistance**, et le gouvernement n'a pas eu d'autre choix que d'amorcer une **fuite en avant** vers la contractualisation de tous les budgets, révélant par-là la vraie nature de son projet : **un projet autoritaire et illibéral**, visant à **assujettir l'enseignement supérieur et la recherche à des objectifs industriels** (y compris militaires) et **idéologiques**.

Cette fuite en avant s'accompagne d'une **offensive médiatique** violente et permanente contre **l'Université publique**, vouée aux gémonies, accusée d'être l'antre d'un complot « *islamo-wokiste* » et du « *néomarxisme américain* », comme elle était accusée jadis d'être l'antre du « *judéo-bolchévisme* » et de la « *science allemande* ». Il est de bon ton, chez les amis de l'enseignement supérieur privé, qu'il soit catholique ou bêtement lucratif, de s'en prendre au supposé relativisme de l'Université, et à son infiltration politique. Les pantouflages d'ex-ministres dans les écoles privées et le rapport totalement opportuniste et instrumental à la science dont font preuve les gouvernements successifs devraient inciter à un peu plus de pudeur en la matière. Mais en réalité, le gouvernement serait trop heureux si l'Université ne se composait réellement que d'opportunistes politisés et clientélistes. Ce que les partisans du capitalisme autoritaire ne pardonneront jamais à l'Université, c'est son **universalisme**, son **désintéressement**, sa **quête infinie et méthodique de la vérité**. Et c'est au contraire ce qui explique que **la Libre Pensée sera toujours aux côtés de la liberté académique**.

## • Formation des maîtres : le bal des Tartuffes

La guerre de l'État contre la connaissance, l'interrogation illimitée et la formation de l'esprit critique se mène donc à tous les niveaux. Cela contribue à faire de la **formation des enseignants** un point de cristallisation. Dans son long rapport complotiste commandé par **Jean-Michel Blanquer** sur le supposé entrisme islamiste à l'école, l'inspecteur général en retraite **Jean-Pierre Obin** déplorait ouvertement que la formation des enseignants soit assurée à l'Université, d'une part parce que cette formation garantissait aux futurs enseignants le goût de leur discipline, qu'il jugeait particulièrement problématique chez les **historiens**, et d'autre part parce que ce rattachement à l'Université plaçait la formation des maîtres **dans le périmètre de la liberté académique**, entravant ainsi les possibilités de contrôle par la haute administration du Ministère.

**Difficile d’imaginer avec plus clair** des ambitions du gouvernement quand il annonce en 2025 une énième **réforme des concours**, visant à recruter les maîtres après seulement trois ans de formation disciplinaire, contre cinq aujourd’hui, et à les former ensuite dans des écoles normales coupées de l’Université et placées sous la tutelle directe du Ministère.

L’argument avancé, la **crise des vocations**, est bien sûr un sophisme : cette crise des vocations est le **produit du délabrement voulu de l’école publique**, le produit aussi de la mise à mal des statuts, qui fait que les rectorats recrutent aujourd’hui des cohortes de **contractuels** ne bénéficiant pas des protections statutaires de leurs collègues fonctionnaires, mais aussi le produit de **modalités d’affectation des enseignants** qui ne sont pas les mêmes dans le public et dans le privé sous contrat, et qui font que depuis 1989 pour de nombreux étudiants (en particulier les célibataires provinciaux souhaitant rester dans leur région) **il est finalement plus intéressant de passer les concours du privé que ceux du public**.

Une fois de plus, **tout est fait pour affaiblir l’école de la liberté**, prise entre le marteau d’un secteur privé protégé politiquement, et d’un tour de vis illibéral généralisé de la part de l’État. Là aussi, il faut soigner le mal à la racine : **abroger la loi Debré et préparer un plan d’intégration** des forces enseignantes fonctionnarisées du secteur privé vers l’École publique. La FNL, dans son plan de sortie de la *Loi Debré*, a dessiné les mécanismes réglementaires et budgétaires qui permettront de sortir de l’ornière en l’espace de six ans.

De la maternelle à l’Université, l’éducation est à la croisée des chemins. Il faut choisir entre la fuite en avant autoritaire, appuyée sur l’école privée, et la reconstruction d’une scolarité laïque, universelle, exigeante et émancipatrice.

La Libre Pensée a prouvé que ce choix était possible : **la défense de la liberté oblige aujourd’hui les laïques à se rassembler et à agir !**

**Liberté pour l’École publique !**

**Liberté pour l’Université et pour la science !**

**Argent privé pour l’école privée, argent public pour l’École publique !**

# Projet Résolution juridique

## 120ème anniversaire :

### La place des recours en application de la loi du 9 décembre 1905

Tout d'abord, il nous faut faire un constat : l'action persévérante de la **FNLP** a permis une évolution positive de la Jurisprudence en matière de Laïcité en plusieurs domaines, notamment par les recours aux **Tribunaux administratifs** qui ont connu une majorité de succès. La victoire obtenue (car c'en est une) au **Conseil d'État** sur les crèches dans les bâtiments publics nous a permis d'avoir un outil efficace contre cette violation flagrante de la **laïcité** et de la **loi de 1905**.

L'**Église catholique** ne s'y est pas trompée, elle a reculé très vite pour se démarquer de cette **Reconquista cléricale** des bâtiments publics, elle est désormais plus sur la ligne « *Viens chez moi, j'habite chez une copine* ». Aujourd'hui cette question est instrumentalisée par l'**extrême-droite** pour apparaître plus catholique que le **Pape** dans une perspective électoraliste, d'un certain point de vue, c'est devenu plus une affaire politique que religieuse.

La CAN de la Libre Pensée

Le **Conseil d'État** est la juridiction supposée unifier la jurisprudence française en matière de recours contre les décisions des pouvoirs publics. Si on se limite aux arrêts qui visent la **loi du 9 décembre 1905**, la jurisprudence du **Conseil d'Etat** depuis dix ans (2015-2025) comporte soixante décisions assez diverses : 4 concernent l'enseignement privé catholique, soit 7%, 12 concernent directement ou indirectement le culte catholique soit 20 %, 18 concernent directement ou indirectement le culte musulman (soit 30%) , 2 concernent directement ou indirectement le culte israélite (soit 3%), 7 concernent des situations diverses, soit 12 % et 17 concernent les mesures prises pendant la crise du Covid (elles peuvent concerner une ou plusieurs confessions), soit 28 %.

Parmi les 12 qui concernent le culte catholique, la **Commission Droit et Laïcité de la FNLP** a été consultée sur 7 d'entre elles, soit 58 %, elle a donné son appréciation sur plusieurs autres situations.

Ajoutons que la *loi de Séparation des Eglises et de l'État* n'apparaît pas toujours au premier plan dans ces affaires. C'est en revanche le cas dans 100 % des affaires dont a eu à connaître notre commission.

Cette situation est éclairante, indépendamment du sens des décisions, elle indique :

- que la **Libre Pensée** est un élément déterminant de la lutte juridique de défense de la *loi de 1905* ;
- que la conflictualité liée au culte musulman représente un poids disproportionné si on la compare avec le nombre des musulmans qui se déclarent comme tels (environ 10%)
- que les mesures de restriction de la liberté de réunion et de la liberté d'aller et venir, au moment du COVID ont été durement ressenties par toutes les confessions, comme d'ailleurs par tous les citoyens.

Si l'on va plus loin dans le sens des décisions rendues, on peut penser que le **Conseil d'État**, confronté aux politiques, avouées ou inavouées, des gouvernements successifs, tend à forger une doctrine qui s'appuie davantage sur la notion d'ordre public que sur celle de liberté, cela frappe davantage le **culte musulman**, mais pas exclusivement.

Les principaux vecteurs de cette tendance sont la *loi Debré*, la *loi du 15 mars 2004*, la loi du 24 août 2021 (loi « *Séparatisme* ») et ses décrets d'application.

La Libre Pensée s'est exprimée sur ces textes dans plusieurs de ses congrès et dans ses actions publiques.

En cette année du 120ème anniversaire de la *loi de Séparation*, la FNLP constate :

- que la **loi Debré** reste la mère de toutes les lois antilaïques et constitue un des principaux obstacles à l'application pleine et entière de la **loi du 9 décembre 1905** ; le scandale de **Betharram** et les affaires conjointes, montrent d'ailleurs l'étendue de la fiction que représente en ce domaine cette qualification d'« *ordre public* ».
- que l'offensive de reconquête menée à bas bruit pendant des années et maintenant avec vacarme par les médias aux mains des oligarques, diffuse dans tous les secteurs de la vie sociale les emblèmes et symboles religieux marqueurs de l'Occident ;
- que cela s'accompagne de mesures qui sous couvert d'objectifs sécuritaires contraignent la vie associative, la liberté d'expression, la liberté d'aller et venir, la liberté de manifestation et la sûreté personnelle.

C'est pourquoi le Congrès réaffirme :

- que l'objectif **d'abrogation de la Loi Debré** est un objectif majeur et qui plus est, le meilleur moyen de priver **l'Église catholique** du pouvoir de nuisance qu'elle a indûment acquis sous la **Vème République** en contravention totale avec l'objectif du législateur de 1905. Le Plan de sortie du financement public, élaboré par la **Commission « Droit et Laïcité »** devient un élément essentiel de la mobilisation laïque pour cet objectif, car il explique *Quoi faire et Comment faire*.

- que ses **Groupes et Fédérations** sont et seront devant les tribunaux, toujours appuyés par une mobilisation militante, pour exiger l'application intégrale de la **loi de 1905** à l'occasion de chaque moment de la vie politique et sociale (derniers éléments : *sainte-Geneviève*, etc.)

- que cette action - et les recours en sont un élément- poursuit également l'objectif de lutter pour un retour à la liberté associative pour laquelle elle entend combattre aux côtés des forces associatives, politiques et syndicales mobilisées, en leur temps, contre la **loi « Séparatisme »**.

∴

## La défense de la loi de 1905 est un élément essentiel de l'activité de la Libre Pensée

La jurisprudence que la **FNLP** a suscitée ou encouragée procède d'une méthode : elle s'appuie la **loi de 1905** toute entière, dans son texte original et dans l'intention du législateur. C'est une loi de liberté et une loi de fermeté, écornée de ci de là, mais efficace et intangible. Elle doit être étendue à tout le territoire et pour cela rester dans l'actualité. Ses adversaires l'oublient souvent, parfois au nom d'une prétendue « **laïcité** ». Depuis 1989 un gros travail a été fait, des compétences se sont formées, il faut systématiser et transmettre aux nouveaux responsables qui se dégagent dans les fédérations. Nous avons pu souvent remettre au premier plan ce texte fondateur, inspiré par les **Libres Penseurs**, obtenir le respect des juristes et la rage des réactionnaires. Ne doutons pas que les oligarques ne pensent qu'à la moderniser en la faisant disparaître sous les couronnes mortuaires. De notre côté, en poursuivant notre travail, nous préparons, à notre façon **l'Assemblée constituante**.

Pour défendre la **loi de Séparation des Eglises et de l'Etat** devant les tribunaux administratifs, il ne faut pas improviser.

Quels sont les domaines que la **loi de 1905**, même affaiblie par la **réaction vichyste** et la **Vème République**, permet de protéger ?

- **L'absence de budget** (ou subvention) attribué au culte : cela nécessite d'étudier (avec des Élus, c'est mieux) les budgets municipaux, départementaux, régionaux... donc surveiller la façon dont ils organisent la publicité légale de leurs engagements votés. Quand la presse en parle c'est parfois avec retard et souvent elle n'en parle pas.
- **La laïcité des cimetières** : cette question est maintenant délimitée de façon assez précise par la jurisprudence.
- **La protection des emplacements publics** contre l'envahissement des emblèmes et symboles

religieux. Là aussi d'importantes précisions ont été données dans la jurisprudence que la **Libre Pensée** a suscitée.

- La protection contre l'interprétation extensive et dévoyée des dispositions sur **les aumôneries** (en ce domaine, la **Vème République** a, par simple circulaire, joué un vilain tour à la *loi de 1905*).
- **La liberté de conscience des citoyens**, mise en cause du fait des agissements des pouvoirs publics (en ce domaine, il reste beaucoup à faire et à revendiquer ; exemple récent : la gendarmerie et la « *Sainte-Geneviève* »).

Tout commence par la vérification de l'intérêt à agir dans les statuts des groupes et fédérations : nul besoin d'attendre qu'une affaire se présente pour opérer cette vérification.

(Projet rédigé par Michel Godicheau sur mandat de la CAN)

# Projet Résolution

## Sur les publications de la Libre Pensée

*“Ceux qui se sont sagement limités à ce qui leur paraissait possible n'ont jamais avancé d'un seul pas.” (Michel Bakounine).*

**1°)** - Il nous faut tout d'abord réfléchir sur nous-mêmes, ce que nous sommes pour déterminer quoi faire avec nos nombreuses publications, tant papier que numériques.

Répétons-le avec force : la **Libre Pensée** n'est pas un **Syndicat**, un **Parti politique**, une **Obéissance maçonnique**, un **Club de rencontres** pour occuper ses vieux jours, une **Amicale** pour banqueter à volonté. C'est une association qui réfléchit et qui agit. Elle allie **l'Éducation populaire** et **l'Action laïque**.

Elle doit s'armer théoriquement et pratiquement pour pouvoir agir. C'est pourquoi, le **Congrès international de Rome de 1904**, qui a jeté les bases de la *loi de Séparation des Églises et de l'État de 1905* en France, a – en même temps – défini son mode opératoire par une formule de **Ferdinand Buisson** que l'on pourrait résumer ainsi : elle est une méthode d'analyse et de réflexion et ouvre un champ d'action sociale de transformation de la société pour aller vers **l'Intégrale Émancipation humaine** dans tous ses aspects.

Voici comment la **Libre Pensée** se définit alors : « *La Libre Pensée est démocratique, laïque et sociale. Au nom de la dignité humaine, elle rejette le triple joug : du dogmatisme dans tous les domaines et en particulier, en matière religieuse et morale, du privilège en matière politique, du profit en matière économique* » En clair, elle allie d'une part la pensée pour refuser le **Dogme** et d'autre part **l'Action** pour se fixer comme objectif une **Transformation** sociale de la société contre tous les privilèges, notamment politiques (contre le Totalitarisme) et économiques (contre l'exploitation de l'Homme par l'Homme).

- **Elle n'est pas un Parti**, car elle ne définit pas le type exact de société, qu'elle souhaite. Elle n'a pas un Programme politique de transformation et d'édification nouvelle de la société.

- **Elle n'est pas un Syndicat**, car elle ne se « limite » pas à une action quotidienne de défense des intérêts des Travailleurs, même dans la perspective de la **Double Tâche** de la *Charte d'Amiens* de 1906 de la *Vieille-CGT* : en finir avec le système capitalisme pour un système basé sur les syndicats organisant l'économie. Car cela serait alors proposer un « Programme ».

hommes pour (peut-être un jour) transformer la société, dissenter sur le social et le monde et proposer des solutions législatives et politiques.

Elle n'est pas tout cela et, en même temps, elle est un peu tout cela, elle est un **Triangle** qui unifie pour elle-même et par elle-même, ces trois facettes de l'Être humain libre.



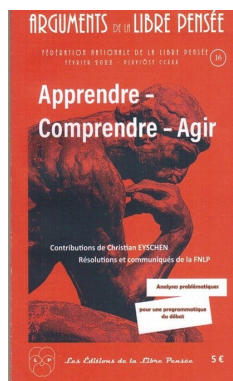
Pour matérialiser cela, le **Congrès de Rome de 1904** va définir deux règles de la **Libre Pensée** dans l'ordre pratique et social :

« **Première règle.** – La **Libre Pensée** ne pouvant se contenter d'opinions purement spéculatives, qui n'intéresseraient que la pensée individuelle, il lui appartient de fournir une règle de vie aussi bien aux sociétés qu'aux individus.

**Deuxième règle.** – La **Libre Pensée** ne pouvant se borner à cette manifestation négative à l'endroit de tout dogme et de tout credo, elle exige de ses adhérents un effort actif en vue de réaliser par les moyens humains l'idéal humain. »

C'est cette conception et tradition que nous devons mettre en œuvre. Cela est dans nos gènes, et il n'est nul hasard si l'ouvrage que nous avons le plus vendu (plus de 1 300 exemplaires) est l'**Arguments N°16 « Apprendre - Comprendre - Agir »**. Intuitivement, spontanément, les **Libres Penseurs** ressentent cet ADN profondément.

La **Libre Pensée** est à la fois l'Esprit et la Matière, la Pensée et l'Action, la Conscience et la Main, cette fusion se fait par l'outil qu'elle propose à toutes celles et à tous ceux qui veulent la rejoindre pour agir pour en finir avec l'oppression sous toutes ses formes et pour la liberté humaine.



**2°)** - Nous avons plusieurs types de publications que nous proposons à celles et ceux qui sont intéressés par la **Libre Pensée** :

- **Des revues « papier »** comme *la Raison* et *l'Idée libre*, les deux ne se concurrençant pas, car elles agissent dans des champs différents, la vocation de *l'Idée libre* est plus « culturelle » et *la Raison* plus « militante » en prise avec l'action. On retrouve là les deux volets du **Congrès de Rome**. Mais en même temps, parce que rien n'est figé, ces deux aspects sont présents dans les deux revues, mais peut-être pas en même quantité.
- **Des publications numériques** gratuites qui sont conçues comme cela dès le début pour accroître leurs diffusions par Internet, ou qui, de papier, deviennent numériques pour éviter des tirages toujours aléatoires.
- **Des ouvrages sur un grand nombre de sujets et de thèmes**. Nous avons coutume de dire que « parler d'Histoire, c'est faire l'Histoire ». Jamais formule ne fut plus juste dans la publication et la diffusion de notre ouvrage collectif « *La Libre Pensée et la Résistance* » qui connaît un certain écho. On voit bien que notre analyse, de redécouverte d'une partie de l'Histoire et du rôle qui y ont joué les **Libres Penseurs**, a des implications « politiques » immédiates, car elle brise le consensus permanent entre les tenants du *Vieux-Monde*, sous quelques dénominations qu'ils se parent. Ils se mettent d'accord sur hier pour mieux nous préparer un avenir qui ne sera pas radieux, loin s'en faut.

La **Mécanique quantique** nous apprend que l'observation d'un objet, d'un fait, peut modifier l'objet. Il en est de même quand on parle de l'Histoire. Hier est un perpétuel devenir en mouvement. Notre **Petite Histoire** s'inscrit dans la **Grande Histoire** et la modifie en substance. Ce n'est pas une « *historiette* » neutre, à côté de biens d'autres qui n'ont jamais dérangé personne. **Anatole France** disait : « Ne perdons rien du passé, ce n'est qu'avec le passé que l'on bâti l'avenir ».

Si **Marx** a profondément raison dans sa **11<sup>ème</sup> Thèse sur Feuerbach** en disant : « *Les philosophes n'ont fait qu'interpréter le monde de différentes manières, ce qui importe c'est de le transformer* » Il ne dit pas qu'il ne faut pas interpréter le monde pour le changer, c'est tout le contraire en fait. Il y a une interaction entre les deux en permanence. **Bakounine** rajoutait : « *Rien n'est aussi stupide que l'intelligence orgueilleuse d'elle-même.* » Tout est toujours en mouvement.

La richesse et la diversité de nos publications ouvre largement un champ d'investigation, d'analyses et de réponses à ceux qui cherchent à mener des actions pour se positionner dans la **mêlée sociale**, pour reprendre l'expression de **Jean Jaurès**. Notre responsabilité est d'aller vers eux pour les conforter dans cette recherche. Le chemin inverse est rarement vrai. C'est l'effort collectif que nous devons faire si nous voulons progresser. Car il est indéniable qu'il y a une véritable volonté de comprendre qui émerge aujourd'hui.

Prenons un exemple récent qui a frappé quelques-uns d'entre nous : dans une discussion avec des jeunes qui voulaient savoir ce qu'était la **Libre Pensée** et à quoi on s'engageait si on y adhérait, nous avons entendu cette affirmation qui nous a fait sursauter : « *les jeunes pensent que la Laïcité, c'est l'Athéisme, c'est pourquoi beaucoup sont contre* ». C'est cela qui a amené **Christian Eyschen** à répondre positivement à une sollicitation d'un hebdomadaire politique paraissant le mercredi, mais qui n'est pas le **Canard Enchaîné**, de faire une série de 11 articles pour expliquer ce qu'était la **Laïcité**, et surtout ce qu'elle n'était pas. Nous avons publié ces articles dans la newsletter de la **FNLP**, pour qu'ils soient un outil de discussion pour convaincre. C'est à nous de nous mettre à la hauteur de ceux qui sont en attente, et là aussi, ce n'est pas l'inverse.

**3°)** - Nos publications couvrent un champ très large d'investigations. Nous vous renvoyons à la lecture du **Rapport sur les publications**, qui se trouve dans la **Libre Pensée Militante N°26**, préparatoire au **Congrès national de Le Garric (Tarn)**. Le détail et l'inventaire sont faits, il suffit d'en

prendre connaissance pour s'apercevoir de la gamme très large et richement diversifiée.

Avec ce panel, nous pouvons intéresser les militants du **Mouvement laïque** en général et des associations comme la **Ligue de l'Enseignement**, la **Ligue des Droits de l'Homme**, l'**Union rationaliste**, le **CNAFAL** (Action Familiale laïque), **Solidarité laïque**, les militants syndicalistes issus de la **Vieille-CGT** (CGT, CGT-FO, FSU, SE-UNSA, CNT, SUD et **Solidaires**, *Émancipation*, *École Émancipée*, *Révolution Proletarienne*), des associations contre la guerre, pour la Paix et contre la Racisme ( **Union Pacifiste**, **MRAP**, **Mouvement de la Paix**, **UJFP**, **ARAC**, **4AA**), des **Franc-Maçons** et **Francs-Maçons** ( **GLDF**, **GODF**, **DH**, **GLMU**, **GLMF**, **GLFF**), les militants politiques de ce que l'on appelait, à une époque désormais révolue, « *la Gauche laïque et Républicaine* » en y incluant en premier lieu le **Mouvement Libertaire**, mouvement dont l'**Éducation**, la **Culture** et le **Savoir** ont toujours été historiquement des préoccupations essentielles.

Cette liste n'a pas vocation à être limitative, ni exhaustive, mais elle est faite pour montrer le vaste champ militant où nos publications peuvent intéresser à condition qu'on les propose. De ce point de vue, il nous faut être *Urbi et Orbi* (en interne et en externe) et ne pas penser que nos publications n'intéressent que de très rares **Libres Penseurs** qui seraient désœuvrés.

L'acquisition du **Savoir**, de la **Culture** et de l'**Histoire** (dans toutes ses déterminations, politiques, sociales, économiques, etc.) procède d'abord d'une volonté de *Comprendre pour Agir*. Militer sans penser et sans se cultiver en permanence, c'est comme tirer sans viser, il ne peut en résulter que des ennuis à plus ou moins long terme, mais c'est inévitable, car l'ignorance vous rattrape toujours. C'est toujours celui ou celle qui en sait le plus qui gagne.

Nous attirons l'attention des **Fédérations départementales** et des **Libres Penseurs** sur le fait que quand nous les avons sollicités pour connaître leurs désirs de retirages éventuels de publications épuisées, cela s'est soldé par un fiasco complet. Il convient donc qu'ils comprennent bien que s'ils veulent des publications « papier », ce qui est sans doute plus facile à lire, il ne faut pas qu'elles-ratent le coche de la commande, car comme on dit, (et **Grouchy** l'a vécu douloureusement à **Waterloo**), « *L'heure, c'est l'heure ; avant l'heure, c'est pas l'heure ; après l'heure, c'est plus l'heure* » de **Jules Jouy** (1855-1897). La **CAN** a donc décidé qu'il n'y aurait plus de retirages de publications, sauf exceptionnellement, mais avec paiement par avance, car « *Time is money* »..

**4°)** - Le **Congrès national de la Libre Pensée** estime que l'information sur l'existence de nos publications, de leurs titres et de leurs contenus doit être renforcée auprès des **Fédérations départementales de la Libre Pensée** pour leur permettre d'agir en proposant largement l'éventail de nos publications.

- Nos publications sont à prix très modique en général, quand c'est la **Libre Pensée** qui les édite. C'est parce que les maquettes sont faites bénévolement par des camarades qui se dévouent avec talent et pugnacité pour les faire. C'est grâce à eux que nous pouvons faire des publications numériques de qualité et les diffuser gratuitement pour ne pas alourdir la charge financière des lecteurs. Le **Congrès national de la Fédération nationale de la Libre Pensée** les remercie chaleureusement

des efforts qu'ils font pour cela. Leur aide nous est très précieuse.

Il s'agit des camarades **Jean-Paul Charaux** (LP 44), **Philippe Floris** (LP 79), **Pierre Gueguen** (LP 31), **Claude Singer** (LP 95), et de notre regretté camarade **Jean Debraine**, pour qui nous avons toujours une pensée forte et émue pour sa disparition brutale. Tous ces camarades auront bien mérité de « *notre Patrie dans le temps* ». Si d'autres **Libres Penseurs** voulaient rejoindre cette équipe efficace et compétente, ils seront accueillis « *comme le Messie* » avec enthousiasme ! Il n'y a pas trop de travail à réaliser, il n'y a pas assez de bras pour le faire.

- Nous proposons à chaque **Fédération départementale** de désigner en son sein un responsable de publications (si ce n'est pas déjà fait) qui siègera au **Bureau fédéral** pour s'occuper de la vente des publications et de la diffusion des publications numériques gratuites. Ces dernières sont de quatre ordres : laïcité (certains *Arguments*), syndical (*Cahier de l'Observatoire social de la Libre Pensée*), énergétique (*Sapere Aude*) et Franc-Maçonnique (*La Plume et la Pensée*).

Chaque **Fédération départementale** pourrait recenser les personnes (dans chaque catégorie) qui pourraient être intéressés à recevoir ses publications (avec leur accord, bien sûr) pour les leur faire parvenir. Il ne s'agit pas d'envoyer tout à tout le monde, mais à de faire les choses avec discernement, « *tact et mesure* ». Un **Syndicaliste** pourrait être intéressé par les *Cahiers de l'OSLP*, mais pas par *Sapere Aude*, par exemple. Mais il existe aussi des « *esprits ouverts* » que tout intéresse, cela existe, on en a déjà rencontré, et pas seulement à la **CAN**.

Ce ou cette camarade, ayant une grande connaissance du terrain politique, syndical, militant, philosophique, associatif, intellectuel, du réseau des Élus, de l'histoire du département et de leur évolution doit veiller à mettre en relations telle ou telle de nos publications avec ce terrain, non pas de manière indifférenciée, mais la plus précise possible, ce qui implique un suivi de ces envois et de ces relations, une actualisation permanente de ces dernières, un dialogue le plus particularisé et personnalisé possible avec les éléments de ce terrain.

Ce qui est valable pour tel militant syndical de telle organisation ici n'est pas valable pour tel autre ; ce qui est valable pour un militant ou une militante syndicale n'est pas valable pour un Élu ou une Éluë, etc etc. C'est parce que cette plus grande particularisation est nécessaire qu'elle doit se faire au niveau départemental et pas à un autre échelon. Cette proposition n'est en rien une négation du **Fédéralisme**, tout au contraire, c'est la vérification la plus aboutie du **Fédéralisme** comme outil permettant à la **Libre Pensée** de se faire connaître et aussi permettant à la diversité de la **Libre Pensée** de s'exprimer.

La **CAN de la FNLP**, sur cette base de la constitution d'un **Réseau de correspondants des Publications**, désignera en son sein, un **Responsable national des publications** qui fera chaque trimestre une *lettre-circulaire* aux correspondants départementaux des publications pour les tenir informés de la sortie des publications, des publications restantes à vendre, des stocks, des éventuelles promotions, etc. Ainsi l'effort de chacun nourrira l'effort de tous et accroîtra le rayonnement de chaque **Fédération départementale** et de la **Fédération nationale**.

- Le **Congrès national de la Libre Pensée** attire aussi l'attention des **Fédérations départementales** sur l'intérêt financier pour elles de vendre ces publications. À chaque fois, la **FNLP** propose des tarifs réduits pour les commandes de publications à **partir de 3 exemplaires**. Ceci peut être une source de financement pour leurs activités départementales qui soulageraient les sollicitations des **Libres Penseurs** pour les mener et les financer.

- Le **Congrès national de la Libre Pensée** incite les **Fédérations départementales** à systématiser la présence de leur librairie pour proposer à la vente nos publications dans les conférences et autres initiatives, même et surtout dans les initiatives unitaires ou celles des autres associations. Cela élargit les possibilités de vente et surtout de sensibilisation à la **Libre Pensée** dans d'autres cercles que ceux habituels.

**(Projet rédigé par Christian Eyschen sur mandat de la CAN)**

# Projet Résolution

## Sur la Question à l'Étude: A propos du Fédéralisme et du Confédéralisme

### Synthèse

La *Question à l'Étude* issue du Congrès national de la FNLP 2023-2025 sur la proposition de la **FD LP 75** est « *A propos du Fédéralisme et du Confédéralisme* ». Son choix a été motivé par l'engagement de la FNLP dans l'élaboration d'une « *Confédération laïque pour la liberté de penser* » (titre provisoire). Songer aux contours d'une telle **Confédération**, au fur et à mesure des rencontres, des collaborations entre organisations, des expériences d'actions menées ensemble nous amène à envisager des règles et des modalités qui permettent à chaque organisation, dont la nôtre, de conserver ses particularités, ses possibilités d'autodétermination, ses capacités à enrichir les débats, à faire avancer le combat laïque et ses différentes déterminations.

Le **Fédéralisme** contient en lui évidemment des rapports avec la démocratie et les Constitutions, mais également avec la guerre et la paix, le nationalisme, le socialisme, le libéralisme – un ensemble donc de sujets qui anime la **Libre Pensée**, brûlants d'actualité et en lien avec d'autres de nos travaux.

Or la question du **Fédéralisme** et du **Confédéralisme** est ancienne. Elle engage au plus haut point la conception de l'unité d'un groupe humain, comme le montrent les premières tentatives de regroupements par contrats des cités antiques grecques, *koina* – confédérations – ou sympolitiques – fédérations, quand le monde romain connaîtra lui *foederatio* et *confoederatio*, ou les projets de fédérations d'États nées autour du **Siècle des Lumières**, depuis les commentaires de **Jean-Jacques Rousseau** à partir du projet de l'**Abbé de Saint-Pierre**, ou encore le *Projet pour la paix perpétuelle* de **Kant**.

Ces projets ont à l'esprit les diverses formes d'organisations étatiques en cours, Empires, États centralisés, fédérations, aux réalités diverses, dans le contexte de construction des États-Nations modernes. À la question de la coexistence pacifique s'ajoute la réflexion sur les formes de liberté, de coopération et de participation des unités constituantes à l'unité englobante. Entre l'Empire et le désordre de la Guerre civile, toutes les formes sont possibles. N'oublions pas que ces questions ont agité l'Église elle-même, et le *principe de subsidiarité* de l'**Union Européenne**, montre encore une fois combien les concepts catholiques ont pu imprégner la construction européenne.

Parce que le Mouvement ouvrier et progressiste s'est défini en partie en réponse aux formes autoritaires des États-Nations du XIX<sup>e</sup>, la question du **Fédéralisme** a été posée dans ses trois composantes, associations, syndicats et partis politiques. Du reste, rappelons que la **Révolution française** y a été pour sa part largement attentive, et que **Girondins** et **Jacobins** ne se divisaient pas tant que cela entre

fédéralistes et centralisateurs, la *Constitution Jacobine* étant pour une large part fédérale.

Quant au **Mouvement ouvrier**, au sens large, là encore il faut éviter les catégorisations trop rapides qui opposeraient une décentralisation intégrale – culminant dans l'**anarcho-individualisme** – à un **centralisme autoritaire** comme l'a figuré le **Centralisme démocratique** stalinien. La **tradition libertaire** a par exemple légué une profonde réflexion concernant les formes d'organisation et de prises de décisions, le mouvement syndical et associatif, voulant pour sa part construire un contre-modèle de société face à l'Étatisme souvent autant anti-démocratique que militarisé.

Enfin si les États fédérés sont confrontés à la question de l'État central, les **Fédérations syndicales** ont bien souvent évolué vers un **Confédéralisme** de fait, et réciproquement, effaçant les distinctions trop théoriques. Tant les réflexions juridiques et politiques que les expériences d'organisations ouvrières permettent de réfuter une opposition trop marquée entre **Fédéralisme** et **Confédéralisme**.

Nous pouvons ainsi poser quelques axes de réflexion qui constituent autant d'appels à imaginer quelle forme pourrait prendre une **Confédération laïque pour la liberté de penser**. Partons de la pensée proudhonienne, pour qui la relation entre individus ou groupes d'individus, y compris le **Fédéralisme**, consiste en un contrat, qu'il soit civil, commercial ou politique – en cela donc s'inscrivant dans un **Contrat social** au sens littéral, plus qu'à la manière dont **Rousseau** réexplique une théorie du contrat politique mettant fin à l'état de nature.

**Proudhon** ajoute que pour que le *Contrat fédéraliste* soit moral, il doit satisfaire à deux impératifs :

- être synallagmatique et commutatif, c'est-à-dire que ce que l'on reçoit par le contrat doit être équivalent à ce que l'on donne et qu'il doit permettre aux co-contractants de conserver leur liberté et leur autonomie ;
- être renfermé quant à son objet.

Demeurent ainsi comme enseignements :

- l'importance de la liberté et de l'autonomie des structures fédérées ;
- le juste retour, le retour attendu, à chacune au regard de leur investissement dans la structure fédéraliste ;
- la définition que l'on entend du pouvoir, comment elle se traduit dans les règles et s'exerce entre organisations fédérées et individus composant ces organisations.

**Kant** développe une réflexion sur les conditions d'une union pour la paix, qui ne soit pas un nouvel Empire imposant la *pax romanum* par la force. Si elle concerne dans son esprit les relations entre États d'une part, et le sort de tout un chacun citoyen cosmopolite étranger dans les autres États d'autre part, nous donne quelques leçons pour une **Confédération laïque** qui viserait à faire vivre ensemble des militant.e.s, des Associations, des Fédérations ou Confédérations.

On peut là aussi s'inspirer de ses convictions pour souligner :

- l'importance de la morale et de l'éthique dans un projet politique et donc la nécessité de définir clairement l'ensemble des principes et valeurs communes qui motivent l'association fédéraliste ;
- le **Fédéralisme** visant aussi à la résolution des conflits entre co-contractants, il faut donc s'interroger sur ceux qui pourraient émerger pour définir les règles communes permettant de les résoudre. Au « *si vis pacem para bellum* » opposant, un « *prépare la paix et non la guerre* » effectif.

Pour conclure ces réflexions nécessairement non-exhaustives, notons quelques points de vigilance pour penser une organisation faisant de la liberté de penser son objet :

- comment constituer l'unité des structures fédérées face à leur potentielle division : il s'agit autant de la question de la liberté d'expression et d'action des individus et structures appartenant à l'organisation constitutive de l'organe fédéré que ceux qui participent à son administration, et identiquement pour l'organisation elle-même ;
- la durée et ou le cumul des mandats est effectivement une question d'importance majeure pour éviter les dérives d'un pouvoir trop concentré ;
- quelles sont les attributions, le pouvoir, ou dirons-nous la capacité d'agir, et sous quelles conditions, de la structure fédéraliste ;
- les moyens qui lui sont attribués : financiers, humains, matériels, etc. Nous pouvons convenir effectivement qu'à l'objectif que se donne la structure fédérée doit correspondre la définition des moyens pour les atteindre, et admettons aussi qu'en conséquence ces-dits moyens peuvent définir ou déterminer l'objectif qui sera atteint ou serait atteignable.

**(Projet rédigé par Benoît Schneckenburger sur mandat de la CAN)**

# Bilan de gestion suite à la clôture 2024

## Introduction

Ce bilan fait suite au rapport financier publié dans la LPM 26, auquel il intègre les principaux éléments des comptes définitifs de l'exercice 2024.

## Le compte de résultat

Le compte de résultat 2024 fait apparaître un excédent de 3350,57€.

### Nature de l'excédent

L'excédent observé est constitué par un excédent du résultat courant de 18 894,80€, et un déficit de 15 544,23€ du résultat exceptionnel.

Il faut noter que l'essentiel du déficit du résultat exceptionnel provient de régularisations de charges sur exercice antérieur, soit 14 584,23€.

### Le résultat d'exploitation

Le résultat courant est composé d'un excédent du résultat d'exploitation de 18 279,80€ et d'un excédent de 615,00€ du résultat financier.

L'amélioration très sensible du résultat d'exploitation par rapport à l'année précédente (excédent de 18 279,80€ en 2024 versus un déficit de 10 980,51€ en 2023), soit une progression de l'ordre de 30 000€, doit s'analyser en identifiant, étant donné leur caractère particulièrement conjoncturel, certains impacts très importants, sur le résultat d'exploitation :

- 1) l'opération d'érection de la Statue du Chevalier de la Barre : +44 500€ sur les produits (souscription) et +17 500€ sur les charges (frais de réception et colloque), soit environ 27 000€ d'impact positif sur le solde
- 2) la procédure de rupture conventionnelle avec une salariée : +12 000€ sur les charges, en impact négatif
- 3) certains achats d'équipements et fournitures en 2023 : + 5 000€ sur les charges, en impact négatif

Au total, avec le retrait du constat des éléments conjoncturels les plus importants c'est donc environ 10 000€ qu'il faut rajouter à l'évolution structurelle du résultat d'exploitation constatée entre 2023 et 2024, soit une progression de près de 40 000€ se décomposant, une fois le retrait susmentionné effectué, en une augmentation des produits d'environ 2700€ et une diminution des charges de 36 400€.

Ces derniers chiffres doivent être corrigés des éléments techniques sans impact sur le résultat, notamment l'écriture de reprise sur dépréciation de stock sur l'exercice 2023 (9300€) et la prestation de secrétariat facturée par la FNLP à Entraide et Solidarité sur l'exercice 2024 (5700€).

On aboutit donc à une progression des produits de 7300€ et une diminution des charges de 31 800€.

L'élément essentiel de la progression des produits est l'augmentation de la part de la cotisation collectée attribuée à la FNLP, qui se traduit par un gain d'environ 22 000€.

L'élément essentiel de l'évolution en forte baisse des charges est la diminution des charges de personnel, qui, toutes corrections effectuées, atteint 18 500€ d'une année sur l'autre, après une forte baisse déjà enregistrée sur les années précédentes.

## Evolution de la trésorerie en 2024

L'évolution de la trésorerie en 2024 peut se déduire, à partir du résultat net, de la manière qui suit :

⇒ exclusion des flux du compte de résultat sans impact sur la trésorerie

variation de stock : impact positif 0,82€

dotation aux amortissements : impact positif, + 79,78€

⇒ intégration des flux hors compte de résultat avec impact sur la trésorerie

diminution des créances : impact positif, + 4 826,37€

diminution des dettes : impact négatif, -1 860,04€

Les deux tableaux figurant en annexe explicitent les éléments constitutifs de la variation de trésorerie par rapport au bilan et au compte de résultat.

## Conclusion et perspectives

L'analyse des comptes de l'exercice fait apparaître que la variation de trésorerie liée à l'activité de l'association résulte en un excédent de l'ordre de 6 400€.

En lien avec ce qui est indiqué supra, celui-ci, outre le gain obtenu du fait de la nouvelle répartition de la cotisation collectée, provient notamment de la baisse des charges de personnel, qui nécessite une efficacité accrue des employés.

Les mois qui viennent détermineront si, avec la stabilisation actuelle des salariés en poste, cette efficacité peut être obtenue de manière permanente.

Il n'est pas envisagé actuellement d'augmentation de la cotisation collectée.

En revanche, compte tenu du programme particulièrement fourni de l'année 2025 (Congrès National, Congrès de l'AILP, meeting de Japy en décembre), il y aura probablement lieu de lancer une

souscription notamment pour financer l'évènement exceptionnel que constitue le 120<sup>ème</sup> anniversaire

## Rapport de Bruno N'Diaye

### Annexe : variation de trésorerie, compte de résultat et bilan

Libellé	Montant
<b>(1) Résultat d'exploitation</b>	<b>18 279,80 €</b>
(2) Variation de stock	0,82 €
(3) Dotation aux amortissements	79,78 €
(4) Dépréciation de stock	
<b>(5) Résultat d'exploitation hors variation de stock, dotation aux amortissements et dépréciation : (1) + (2)+(3)+(4)</b>	<b>18 360,40 €</b>
<b>(6) Résultat financier</b>	<b>615,00 €</b>
<b>(7) Impact activité courante sur trésorerie : (5) + (6)</b>	<b>18 975,40 €</b>
<b>(8) Résultat exceptionnel</b>	<b>- 15 544,23 €</b>
<b>(9) Impact compte de résultat sur trésorerie : (7) + (8)</b>	<b>3 431,17 €</b>
(10) Variation des créances	4 826,37 €
(11) Variation des dettes	- 1 860,04 €
(12) Charges constatées d'avance	
<b>(13) Total flux de trésorerie hors compte de résultat : (12) + (13) + (14) +</b>	<b>2 966,33 €</b>
<b>(14) Variation de trésorerie sur l'exercice 2024 : (9) + (13)</b>	<b>6 397,50 €</b>

Actif	31/12/2023	31/12/2024	Variation
Immos	32 782,34 €	32 702,56 €	- 79,78 €
Stock	35 749,48 €	35 748,66 €	- 0,82 €
Créances	13 135,85 €	8 309,48 €	- 4 826,37 €
Disponibilités	25 337,16 €	31 734,66 €	6 397,50 €
Charges constatées d'avance			- €
<b>Total</b>	<b>107 004,83 €</b>	<b>108 495,36 €</b>	<b>1 490,53 €</b>
Passif	31/12/2023	31/12/2024	Variation
<b>Variation fonds propres = Résultat</b>	/	/	<b>3 350,57 €</b>
Variation dettes	24 627,15 €	22 767,11 €	- 1 860,04 €
<b>Total</b>	/	/	<b>1 490,53 €</b>

# RAPPORT FINANCIER DE LA FNLP

001100 - ASSOC FEDERATION NATIONALE LIBRE P

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024			01/01/2023 au 31/12/2023
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	2 541,60	1 181,60	1 360,00	1 439,78
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	31 342,56		31 342,56	31 342,56
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>33 884,16</b>	<b>1 181,60</b>	<b>32 702,56</b>	<b>32 782,34</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours	35 748,66		35 748,66	35 749,48
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	4 448,35		4 448,35	6 120,77
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	3 861,13		3 861,13	7 015,08
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	31 734,66		31 734,66	25 337,16
Charges constatées d'avance				
<b>TOTAL (II)</b>	<b>75 792,80</b>		<b>75 792,80</b>	<b>74 222,49</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>109 676,96</b>	<b>1 181,60</b>	<b>108 495,36</b>	<b>107 004,83</b>

**001100 - ASSOC FEDERATION NATIONALE LIBRE P**

**Du 01/01/2024 au 31/12/2024**

<b>PASSIF</b>	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	45 865,52	45 865,52
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	36 512,16	47 761,87
Excédent ou déficit de l'exercice	3 350,57	-11 249,71
<i>Situation nette (sous total)</i>	<b>85 728,25</b>	<b>82 377,68</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>85 728,25</b>	<b>82 377,68</b>
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>TOTAL (II)</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL (III)</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 836,20	3 393,75
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	8 956,76	14 986,88
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	10 974,15	6 246,52
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>22 767,11</b>	<b>24 627,15</b>
Ecart de conversion passif		
<b>(V)</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>108 495,36</b>	<b>107 004,83</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT

001100 - ASSOC FEDERATION NATIONALE LIBRE P

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	126 893,95	110 963,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	79 227,71	81 214,35
<i>Dont parrainages</i>	5 723,32	
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	1 829,30	48 328,44
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		9 271,14
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		4,16
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>207 950,96</b>	<b>249 781,09</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	4 798,48	9 353,53
Variation de stock	0,82	-3 840,79
Autres achats et charges externes	120 251,57	164 511,26
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	42,34	178,96
Salaires et traitements	45 462,49	64 155,22
Charges sociales	19 035,68	25 073,58
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	79,78	327,20
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		1 002,64
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>189 671,16</b>	<b>260 761,60</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>18 279,80</b>	<b>-10 980,51</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	615,00	546,09
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>615,00</b>	<b>546,09</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>		
<b>RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>615,00</b>	<b>546,09</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT

001100 - ASSOC FEDERATION NATIONALE LIBRE P

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)</b>	<b>18 894,80</b>	<b>-10 434,42</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		502,71
Sur opérations en capital	540,00	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>	<b>540,00</b>	<b>502,71</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	16 084,23	1 318,00
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>	<b>16 084,23</b>	<b>1 318,00</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>-15 544,23</b>	<b>-815,29</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>209 105,96</b>	<b>250 829,89</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>205 755,39</b>	<b>262 079,60</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>3 350,57</b>	<b>-11 249,71</b>

**FIN 1ère partie**

# Exercice 2024-2025 : rapport financier

## Introduction

Le présent rapport s'appuie sur les comptes établis pour l'exercice qui a débuté le 1<sup>er</sup> avril 2024 et a été clôturé le 31 mars 2025.

Concernant le résultat et ses principales composantes, il confirme dans ses grandes lignes le constat du rapport préliminaire.

### Mesure de l'écart par rapport au budget (cf. annexe)

L'excédent constaté à la clôture des comptes est de 370 814€, versus 390 068€ prévus au budget, soit un écart défavorable de 19 253€.

Comme indiqué dans le rapport préliminaire cet excédent est engendré par un legs. Dans le résultat des comptes définitifs, la réception de celui-ci se traduit par un solde favorable de 564 600 après déduction des charges associées. Doivent également être déduits de l'impact des legs sur le résultat 13 942€ provenant de charges exceptionnelles liées à un autre legs, dont l'essentiel a été comptabilisé sur l'exercice précédent.

Au total, l'impact des legs, d'un montant de 550 659€, présente un écart favorable de 10 659€ par rapport à la prévision budgétaire.

Hors les flux exceptionnels liés aux legs, le constat est celui d'un déficit d'environ 180 000€, à rapprocher des 150 000€ de déficit (hors produit exceptionnel du legs) prévus au budget.

### Analyse des principales caractéristiques de l'exercice 2024-2025

Si l'on considère que l'écart favorable sur les charges constaté sur le poste des services extérieurs (environ 25 000€) est dû à l'affectation en investissement d'une partie des dépenses envisagées pour l'équipement et l'aménagement des locaux, et si l'on élimine la provision de 8800€ constituée pour couvrir une éventuelle perte sur le recouvrement des prêts d'honneur, on obtient en termes structurels un déficit de 171 000€, à comparer à une prévision budgétaire de 125 000€, soit un écart défavorable de 46 000€, qui se décompose en un bonus de 7000€ sur les produits et un malus de 53 000€ sur les charges.

Le bonus sur les produits, acquis malgré le chiffre négatif sur les cotisations résultant de la soustraction opérée sur les provisions du 1<sup>er</sup> semestre 2024 du fait de la modification de la répartition de la cotisation collectée, provient essentiellement des intérêts perçus sur les placements effectués, sous-évalués dans la prévision budgétaire (14 000€ perçus versus 4000€ budgétés, soit + 10 000€).

A noter, concernant les produits, que l'objectif de collecte auprès des membres bienfaiteurs a été atteint.

Le malus sur les charges est quasi-entièrement expliqué par les dépenses de bienfaisance, si l'on y inclut les subventions accordées aux associations étrangères (96 000€ dépensés pour 44 000€ budgétés, soit + 52 000€), les écarts sur les autres postes se compensant presque intégralement.

Une partie de plus en plus importante de notre activité étant liée au contexte international, Entraide et Solidarité est amené à resserrer ses liens avec les organisations françaises et étrangères partageant

une conception indépendante et laïque de la solidarité.

## **Conclusion et perspectives**

L'explosion, au cours de l'exercice 2024-2025, des dépenses de bienfaisance, et l'accroissement du déficit structurel qui en résulte, ont amené le Conseil d'Administration à formaliser un cadrage financier susceptible de permettre à l'association de poursuivre son action conformément à son objectif social, en maintenant, voire en accroissant la part des ressources affectées à la bienfaisance, tout en s'assurant d'une durée significative de la présence des fonds propres récemment acquis par la réception de legs importants.

La croissance de la communauté des membres bienfaiteurs, conditionnée par la visibilité obtenue par nos actions, est au cœur de ce projet.

une conception indépendante et laïque de la solidarité.

**Rapport rédigé par Bruno N'Diaye le 31/07/2025**

**Olivier RIARD**

**24, rue Léo Lagrange**

**93160 Noisy le Grand**

**Tél. : 01-43-04-29-00**

**Siret : 424 586 790 00034**

**COMMISSAIRE AUX COMPTES**

*Membre de la Compagnie Régionale de Paris*

**ENTRAIDE ET SOLIDARITE  
DES LIBRES PENSEURS DE FRANCE  
12, rue des Fossés Saint-Jacques  
75005 PARIS  
Siret : 507 971 166 00016**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31/03/2024**

A l'assemblée générale des adhérents de l'association Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France

**Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale du 26 août 2020, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

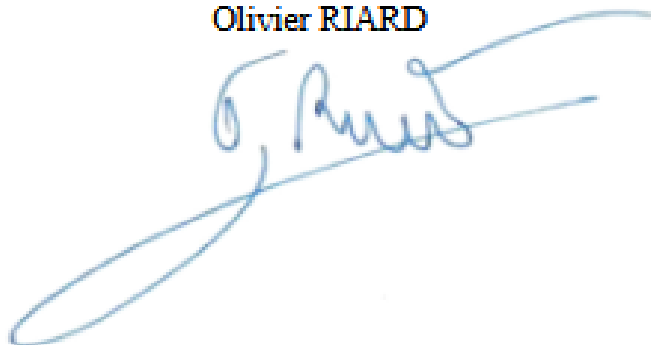
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Noisy le Grand, le 12 septembre 2024

Olivier RIARD



ACTIF	Exercice clos le 31/03/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/03/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:</b>						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement	6 640,48	6 640,48				
Concessions, brevets, droits similaires	539,00	539,00				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES:</b>						
Terrains						
Constructions	634 412,18	188 412,18	446 000,00	25,39	446 000,00	32,16
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	236 340,38	151 667,92	84 672,46	4,82	34 886,11	2,52
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES:</b>						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts	8 800,00	8 800,00			8 800,00	0,63
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL (I)</b>	<b>886 732,04</b>	<b>356 059,58</b>	<b>530 672,46</b>	<b>30,21</b>	<b>489 686,11</b>	<b>35,31</b>
<b>STOCKS ET EN COURS:</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés						
<b>Autres créances</b>						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	111 576,94		111 576,94	6,35	174 897,35	12,61
Valeurs mobilières de placement	47,43		47,43	0,00	45,90	0,00
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	1 113 784,72		1 113 784,72	63,41	720 778,25	51,97
Charges constatées d'avance	261,00		261,00	0,01	1 549,78	0,11
<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 225 670,09</b>		<b>1 225 670,09</b>	<b>69,79</b>	<b>897 271,28</b>	<b>64,69</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 112 402,13</b>	<b>356 059,58</b>	<b>1 756 342,55</b>	<b>100,00</b>	<b>1 386 957,39</b>	<b>100,00</b>

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 31/03/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2024 (12 mois)	
<b>FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:</b>				
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds associatifs sans droit de reprise	160 000,00	9,11	160 000,00	11,54
Ecart de réévaluation	51 409,24	2,93	51 409,24	3,71
Réserves				
Report à nouveau	1 162 331,33	66,18	438 250,91	31,60
Résultat de l'exercice	370 814,41	21,11	724 080,42	52,21
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 744 554,98</b>	<b>99,33</b>	<b>1 373 740,57</b>	<b>99,05</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>FONDS DEDIÉS</b>				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
<b>TOTAL (III)</b>				
<b>DETTES</b>				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	9 173,91	0,52	11 304,53	0,82
Autres	2 613,66	0,15	1 912,29	0,14
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>11 787,57</b>	<b>0,67</b>	<b>13 216,82</b>	<b>0,95</b>
Ecart de conversion passif (V)				
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 756 342,55</b>	<b>100,00</b>	<b>1 386 957,39</b>	<b>100,00</b>
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>				

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/03/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>								
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens								
Prestations de services	780,00		780,00	100,00	1 365,00	100,00	-585	-42,85
<b>Montants nets produits d'expl.</b>	<b>780,00</b>		<b>780,00</b>	<b>100,00</b>	<b>1 365,00</b>	<b>100,00</b>	<b>-585</b>	<b>-42,85</b>
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Cotisations			14 795,50	N/S	48 260,00	N/S	-33 465	-69,33
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs								
Autres produits			2 755,00	353,21	1 000,00	73,26	1 755	175,50
Reprise sur provisions, dépréciations								
Transfert de charges					1 081,24	79,19	-1 081	-100,00
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>			<b>17 550,50</b>	<b>N/S</b>	<b>50 341,24</b>	<b>N/S</b>	<b>-32 791</b>	<b>-65,13</b>
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>18 330,50</b>	<b>N/S</b>	<b>51 706,24</b>	<b>N/S</b>	<b>-33 376</b>	<b>-64,54</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédent transféré (II)								
<b>PRODUITS FINANCIERS:</b>								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés			14 163,97	N/S	2 666,27	195,31	11 497	431,25
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
<b>Total des produits financiers (III)</b>			<b>14 163,97</b>	<b>N/S</b>	<b>2 666,27</b>	<b>195,31</b>	<b>11 497</b>	<b>431,25</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS:</b>								
Sur opérations de gestion			585 861,91	N/S	801 315,81	N/S	-215 454	-26,88
Sur opérations en capital								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
<b>Total des produits exceptionnels (IV)</b>			<b>585 861,91</b>	<b>N/S</b>	<b>801 315,81</b>	<b>N/S</b>	<b>-215 454</b>	<b>-26,88</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>			<b>618 356,38</b>	<b>N/S</b>	<b>855 688,32</b>	<b>N/S</b>	<b>-237 332</b>	<b>-27,73</b>
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>								
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>618 356,38</b>	<b>N/S</b>	<b>855 688,32</b>	<b>N/S</b>	<b>-237 332</b>	<b>-27,73</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION:</b>								
Achats de marchandises								
Variations stocks de marchandises								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements								
Autres achats non stockés			11 440,01	N/S	4 236,29	310,33	7 204	170,07
Services extérieurs			24 768,63	N/S	29 172,90	N/S	-4 404	-15,09
Autres services extérieurs			110 443,75	N/S	55 106,47	N/S	55 337	100,42
Impôts, taxes et versements assimilés			6 317,00	809,87	4 898,25	358,83	1 419	28,97
Salaires et traitements			976,04	125,13	4 419,62	323,74	-3 443	-77,90
Charges sociales			437,80	56,03	1 830,75	134,07	-1 393	-76,11
Autres charges de personnel								
Subventions accordées par l'association								

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 31/03/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	13 857,62	N/S	12 943,62	948,21	914	7,06
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
. Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées						
Autres charges						
<b>Total des charges d'exploitation (I)</b>	<b>168 240,85</b>	N/S	<b>112 607,90</b>	N/S	<b>55 633</b>	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
<b>CHARGES FINANCIERES:</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	8 800,00	N/S			8 800	N/S
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
<b>Total des charges financières (III)</b>	<b>8 800,00</b>	N/S			<b>8 800</b>	N/S
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES:</b>						
Sur opérations de gestion	70 501,12	N/S	19 000,00	N/S	51 501	271,06
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
<b>Total des charges exceptionnelles (IV)</b>	<b>70 501,12</b>	N/S	<b>19 000,00</b>	N/S	<b>51 501</b>	271,06
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>247 541,97</b>	N/S	<b>131 607,90</b>	N/S	<b>115 934</b>	88,09
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>	<b>370 814,41</b>	N/S	<b>724 080,42</b>	N/S	<b>-353 266</b>	-48,78
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>618 356,38</b>	N/S	<b>855 688,32</b>	N/S	<b>-237 332</b>	-27,73

**Olivier RIARD**  
24, rue Léo Lagrange  
93160 Noisy le Grand  
Tél. : 01-43-04-29-00  
Siret : 424 586 790 00034

*COMMISSAIRE AUX COMPTES*  
*Membre de la Compagnie Régionale de Paris*

**ENTRAIDE ET SOLIDARITE**  
**DES LIBRES PENSEURS DE FRANCE**  
12, rue des Fossés Saint-Jacques  
75005 PARIS  
Siret : 507 971 166 00016

**RAPPORT SPECIAL**  
**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024**

Aux adhérents,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

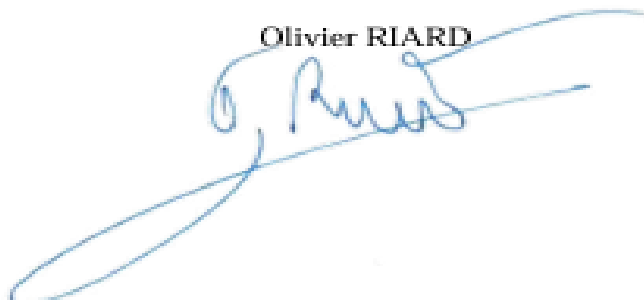
J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée :**

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Noisy le Grand, le 12 septembre 2024

Olivier RIARD



# ADRESSE DES DELEGUES DE L'ASSEMBLEE GENERALE AUX ADHERENTS D'ENTRAIDE ET SOLIDARITE

*Adoptée par délibération n°2025-43 du Conseil d'administration le 08/07/2025*

Nous, déléguées, délégués des Sections départementales réunis en Assemblée générale, ce jeudi 21 août 2025, réaffirmons que les raisons pour lesquelles les Libres Penseurs ont décidé, en 1961, la fondation d'ENTRAIDE ET SOLIDARITE DES LIBRES PENSEURS DE FRANCE comme association de bienfaisance de la FEDERATION NATIONALE DE LA LIBRE Pensee, sont plus que jamais actives.

L'action d'ENTRAIDE ET SOLIDARITE, dont le « but exclusif » est « l'assistance et bienfaisance », est inséparable de celle que nous menons comme Libres Penseurs pour l'émancipation totale de l'individu et de notre refus de toute exploitation économique politique et religieuse.

Notre action repose sur les principes de la Protection sociale collective construite par le Mouvement ouvrier pour son émancipation complète et donc sur le principe de la répartition.

Les racines d'ENTRAIDE ET SOLIDARITE plongent dans la tradition séculaire de solidarité des Libres penseurs, tradition indissociable de celle forgée à travers les siècles entre les non-possédants : ce sont les adhérentes, les adhérents, les amies, les amis de la Libre Pensée qui nous apportent les ressources dont nous avons besoins.

C'est, cette histoire que raconte l'ouvrage que nous avons édité aux éditions de la Libre Pensée sous le titre « *La solidarité en action : une œuvre à préserver* ».

## **Solidarité donc, et non charité !**

**Les conditions dans lesquelles s'exercent l'action d'ENTRAIDE ET SOLIDARITE se sont transformées au cours des dernières années et sont modifiées durablement.**

La guerre d'extermination du Peuple palestinien a amené ENTRAIDE ET SOLIDARITE, en cohérence avec la solidarité internationale qui nous anime comme Libres Penseurs, à mobiliser une part importante de ses ressources pour aider des associations qui agissent en Palestine et au Liban.

La politique de répression, de discrimination et de racisme de notre gouvernement nous a conduits à porter secours aux mineurs isolés à Paris, mineurs isolés dont la persécution constitue l'un des aspects les plus ignobles et les plus revendiqués de la coopération entre le régime Macron et l'extrême-droite (voir l'interview d'Emmanuel Macron du 23 juillet 2024, après les législatives, et la proposition de loi adoptée par le Parlement le 19 mai dernier).

Les demandes de secours individuelles sont en fortes augmentation et émanent de plus en plus souvent, cela est à souligner, de non adhérents de la Libre Pensée.

Ce contexte de paupérisation générale organisée, de répression, de guerre, en particulier au Moyen Orient, fait que nous sommes et serons confrontés à une demande croissante aussi bien en termes d'aides individuelles que de la part d'associations.

Ces évolutions rendent incontournable une réflexion sur les critères d'attribution et d'évaluation des aides fournies et sur les capacités financières nécessaires à ENTRAIDE ET SOLIDARITE et, les moyens de se les procurer, pour assurer la pérennité de son action.

Ce contexte a motivé notre proposition d'ouvrir, lors du congrès de l'AILP qui se réunira au mois d'octobre à Grenoble, une discussion sur l'opportunité d'envisager la mise en œuvre d'une entraide et d'une solidarité organisées sur le plan international.

**C'est à l'aune de ces principes et de cette situation que doivent être définies les actions à mener dans la prochaine période.**

**L'exercice 2024-2025, comme le précédent, se termine sur un excédent.**

Au second semestre 2023 nous étions confrontés à une situation qui, sans mesures draconiennes, ne pouvait que conduire à une suspension d'activité. Cela aurait signifié l'arrêt des aides individuelles en cours et des subventions aux associations amies.

**Nous sommes donc momentanément hors de danger.**

Cette situation n'a pas été modifiée par « l'opération du Saint-Esprit » : nous avons bénéficié de produits exceptionnels en enregistrant successivement deux legs sur 2024 et 2025.

**Mais, ce « sursis » ne doit pas faire oublier le différentiel très important existant entre les produits et les charges de l'exercice, responsable d'un déficit structurel.**

Ce déficit est causé, à la fois, par la faiblesse des produits courants et par l'importance et l'augmentation des charges d'exploitation.

**Les actions de bienfaisance**, objet social de notre association représentent le facteur principal de progression des charges ; tant en ce qui concerne les aides individuelles que celles apportées à des associations.

**Les ressources provenant des libéralités testamentaires** (legs, assurance-vie) offrent, pour l'heure, à ENTRAIDE ET SOLIDARITE les moyens de poursuivre son action.

**La pérennité d'ENTRAIDE ET SOLIDARITE est subordonnée à notre capacité à lui donner les moyens de résorber ce déficit structurel**, sans augmenter outre mesure les cotisations qui doivent rester supportables.

De plus en plus nombreux sont les non-adhérents de la Libre pensée qui s'adressent à Entraide et Solidarité pour solliciter un secours.

Ce phénomène est la résultante, à la fois, de la place qu'occupe la Libre Pensée aujourd'hui, et de l'action que mène Entraide et Solidarité sur son terrain. L'une et l'autre se nourrissant mutuellement.

Cette modification quantitative et qualitative dans la composition des bénéficiaires **nous alerte quant à la progression à venir des charges de bienfaisance.**

**Mais elle signifie aussi que, pour peu que nous nous en donnions la peine, il est possible de conquérir les bienfaiteurs supplémentaires qui nous donneront les ressources stables dont nous avons besoin pour assurer la continuité de notre association.**

Le triplement du nombre de bienfaiteurs au cours des trois dernières années montre que cela est possible, pour peu que nous le voulions.

**Il faut donc faire connaître encore plus largement les actions d'ENTRAIDE ET SOLIDARITE.**

**Ce n'est que par une action régulière d'information au niveau départemental que nous gagnerons les bienfaiteurs dont nous avons besoin.**

Cette action prendra les formes adaptées que vous choisirez : réunions spécifiques et/ou informations lors de réunions diverses, encarts publicitaires dans les publications des fédérations départementales et d'associations amies locales ...

*Les SECTIONS DE VOTE DEPARTEMENTALES* instituées par les statuts ont vocation à désigner, chacune, un représentant officiel de l'association, chargé de « *promouvoir les actions d'assistance et de bienfaisance menées par l'association* ».

**Nous vous invitons, lors des réunions de compte-rendu de l'Assemblée générale à procéder à la désignation d'un représentant local d'ENTRAIDE ET SOLIDARITE et à en informer le Conseil d'administration.**

Les sections départementales peuvent, pour leurs initiatives, compter sur le soutien et la participation des administrateurs et du Président, prêts à répondre aux invitations.

**FAISONS VIVRE LA SOLIDARITE INDEPENDANTE ET ORGANISEE**

**RAPPORT DE LA COMMISSION SOCIALE 2024 – 2025**  
**Validé par délibération 2025-42 du Conseil d'administration du 08/07/2025**

## INTRODUCTION

L'article 1<sup>er</sup>-de l'association « *ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ DES LIBRES PENSEURS DE FRANCE* » *fon-  
dée en 1961, a pour but exclusif l'assistance et la bienfaisance* ».

**LES AIDES COMPRENNENT NOTAMMENT** (Article 2 du Règlement de la Commission sociale Mo-  
difié par le Conseil d'administration du 28/03/2025) :

- **des avances financières** (prêts d'honneur sans intérêt) d'un montant maximum de 3.600€, remboursables en cinq ans maximum ;
- **des secours** d'un montant maximum de 5.400€.

Le Rapport d'activité 2024-2025 présente les modifications apportées au Règlement de la Commis-  
sion sociale en vigueur depuis cette date.

Les secours peuvent être attribués sous forme versements réguliers (sous forme mensuelle, trimes-  
trielle, semestrielle, annuelle), dans la limite du montant maximal des secours.

Des aides diverses sous forme de conseils (techniques, administratifs, juridiques, interventions, etc.)  
et de prestations sociales pouvant être rémunérées par Entraide & Solidarité de libres penseurs de  
France.

La réception d'une demande d'aide ne déclenche pas seulement l'ouverture d'un dossier administra-  
tif et la réclamation de pièces justificatives ; le traitement d'une demande implique souvent un con-  
tact direct avec le demandeur ou la demanderesse.

C'est au terme d'un examen de la situation du demandeur que les aides sont attribuées sont souve-  
rainement décidées par la Commission sociale (sur la base des pièces du dossier et des échanges qui  
ont pu avoir lieu)

La Commission est composée à ce jour de 7 membres désignés par le Conseil d'administration de  
l'association se dispose. La réactivité de ses membres conditionne sa capacité à répondre dans les  
délais requis par la situation dans laquelle se trouve le demandeur.

Le délai d'instruction est conditionné par la situation d'urgence ou nom dans laquelle se trouve le  
demandeur ou la demanderesse.

C'est au terme d'un examen de la situation du demandeur que les aides sont attribuées sont souve-  
rainement décidées par la Commission sociale (sur la base des pièces du dossier et des échanges qui  
ont pu avoir lieu)

La Commission est composée à ce jour de 7 membres désignés par le Conseil d'administration de  
l'association se dispose. La réactivité de ses membres conditionne sa capacité à répondre dans les

délais requis par la situation dans laquelle se trouve le demandeur.

Le délai d’instruction est conditionné par la situation d’urgence ou nom dans laquelle se trouve le demandeur.

Le Conseil d’administration contrôle sous forme anonymisée, toutes les décisions de la Commission sociale. En pratique générale, chaque nouvelle décision de la Commission sociale est présentée au contrôle au Conseil d’administration qui suit la réunion de la Commission sociale. Le Conseil d’administration valide le rapport d’activité de la Commission.

## DECISIONS DE LA COMMISSION SOCIALE POUR L’EXERCICE 2024/2025

**14 demandes ont été reçues** et fait l’objet d’une décision de la Commission sociale.

**Le Commission sociale s’est réunie 12 fois** entre le 1er avril 2024 et le 31 mars 2025 : onze fois par mail et, une fois en visioconférence le 6 février 2025. La visioconférence étant le mode de réunion privilégié.

Comme, cela le cas a été le cas pour les années antérieures, la Commission sociale, **n’a eu motif à refuser aucune aide et, a honoré toutes les demandes** qui lui ont été présentées.

### 2024-2025, EN RESUME (Décisions d’attribution prises par la Commission sociale)

TYPES D’AIDES (Statutaires)	NATURES DES AIDES	AIDES ATTRIBUEES, PAR NATURES	COMBIEN ADHERENTS LP ?	DOSSIERS A TRAITER SANS DELAI	VERSEMENTS EN 1 FOIS OU MENSUALISES
AVANCES FINANCIERES	PRETS D’HONNEUR	Aucun prêt d’honneur nouveau	-	-	-
SECOURS (Sous forme mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle)	SECOURS D’URGENCE	9	3 / 9	5 / 9	➤ 7 versements en une fois ➤ 2 versements mensualisés
	BOURSE D’ETUDE	5	1 / 5	1 / 5	➤ 4 versements en une fois ➤ 1 aide mensualisée
AIDES ATTRIBUEES AU TOTAL		14	4 / 14	6 / 14	➤ 11 versements en une fois ➤ 3 versements mensualisés

**2024-2025, AU CAS PAR CAS**

<b>Numéro de cas</b>	<b>Nature de l'aide</b>	<b>Motif de l'aide</b>	<b>Périodicité</b>	<b>Engagement de dépense</b>	<b>Adhérent (Oui/Non)</b>	<b>Cas A traiter sans délai</b>
46-2	Secours	<b>Secours d'urgence</b> -Aide pour déménager	Versée en une fois	300€	<b>Oui</b>	
55	Secours	<b>Secours d'urgence</b> -Frais d'obsèques	Versée en une fois	2.680€	<b>Oui</b>	<b>A traiter sans délai</b>
52	Secours	<b>Secours d'urgence</b> -A famille palaisienne réfugiée en France	Versée en une fois -	2.000€	Non	<b>A traiter sans délai</b>
53	Secours	<b>Secours d'urgence</b> -Pour des soins	Versée en une fois	1.600€	Non	-
56	Secours	<b>Secours d'urgence</b> -Factures impayées	Versée en une fois	2.416€	Non	<b>A traiter sans délai</b>
31-5	Secours	<b>Secours d'urgence</b> -Pour des soins	<b>375€ / mois sur 12 mois</b>	4.500€	<b>Oui</b>	<b>A traiter sans délai</b>
56.2	Secours	<b>Secours d'urgence</b> -Loyers impayés et aide au désendettement	Versée en une fois	2.084€	Non	<b>A traiter sans délai</b>
57	Secours	<b>Secours d'urgence</b> -Aide vie courante	<b>50€ sur 12 mois</b>	600€	Non	
51-2	Secours	<b>Secours d'urgence</b> -Aide vie courante	Versée en une fois	1.500€	Non	-
51	Secours	<b>Bourse d'étude</b>	<b>300€/mois</b>	3.600€	<b>Oui</b>	-
54	Secours	<b>Bourse d'étude</b> -A lycéenne palestinienne réfugiée en France	Versée en une fois	1.500€	Non	<b>A traiter sans délai</b>
50-2	Secours	<b>Bourse d'étude</b> - Etudiante libanaise	Versée en une fois	3.000€	Non	-
35-5	Secours	<b>Bourse d'étude</b> -Lycéen libanais	Versée en une fois	1.500€	Non	
41-3	Secours	<b>Bourse d'étude</b> -Lycéen libanais	Versée en une fois	1.500€	Non	

**Nota : Un numéro de cas est constitué de deux nombres NN-N. Exemple : 33-2.**

**33** signifie qu'il s'agit du 33<sup>ème</sup> cas répertoriés depuis que des numéros ont été attribués aux dossiers.

**2** signifie que 2 demandes ont été déposées par la même personne par la Commission sociale.

Paris, 03 juillet 2025

La Présidente de la Commission sociale

Anne BOUBAKEUR

Le Président de ESLPF

Xavier HYVERT

*Hyvert*

**1ère résolution - VALIDATION DU COMPTE-RENDU AG 2024-PARIS.** (Publié dans la LPM N°25)

« Après en avoir pris connaissance et en avoir débattu, l'Assemblée Générale du Jeudi 21 août 2025 approuve le Compte-rendu de l'Assemblée Générale 2024. »

**2ème résolution - VALIDATION Du RAPPORT D'ACTIVITE 2024-2025 :**

« Après en avoir pris connaissance et en avoir débattu, l'Assemblée Générale du Jeudi 21 août 2025 approuve le rapport d'activité au titre de l'exercice 2024-2025. »

**3ème résolution - VALIDATION DU RAPPORT FINANCIER 2024-2025 :**

« Après en avoir pris connaissance et en avoir débattu, l'Assemblée Générale du Jeudi 21 août 2025 approuve le rapport financier au titre de l'exercice 2024-2025. »

**4ème résolution - CONSTATATION DU RESULTAT 2024-2025 :**

« L'Assemblée Générale du Jeudi 21 août 2025 constate le résultat comptable excédentaire de 370.814,41€ de l'exercice 2024-2025 »

**5ème résolution - AFFECTATION DU RESULTAT 2024-2025 :**

« L'Assemblée générale du Jeudi 21 août 2025 après en avoir pris connaissance décide d'affecter le résultat comptable excédentaire de l'exercice 2024-2025 constaté de 370.814,41€ sur les fonds propres, en augmentation du report à nouveau. »

**6ème résolution - QUITUS AU TRESORIER :**

« L'assemblée générale du Jeudi 21 août 2025 donne quitus au trésorier pour sa gestion de l'exercice clos au 31 mars 2025 »

**7ème résolution - ADOPTION DU BUDGET PREVISIONNEL 2025-2026 :**

« Après en avoir pris connaissance de la proposition du Trésorier et en avoir débattu, l'Assemblée Générale du Jeudi 21 août 2025 approuve le Budget prévisionnel 2025-2026. »

**8ème résolution - FIXATION DE LA COTISATION 2025-2026 :**

« L'assemblée générale du Jeudi 21 août 2025,

Après avoir pris connaissance de la proposition du Trésorier, fixe la cotisation 2025-2026 sera de 1,50€ »

**9ème résolution - MOTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2025 - ADRESSE DES DÉLÉGUÉS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AUX ADHÉRENTS D'ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ**

« Après en avoir pris connaissance et en avoir débattu, L'assemblée générale du Jeudi 21 août 2025 approuve la motion soumise par le Conseil d'administration, ci-jointe intitulée MOTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2025 - ADRESSE DES DELEGUES DE L'ASSEMBLEE GENERALE AUX ADHERENTS D'ENTRAIDE ET SOLIDARITE »

**10ème résolution - POUVOIR AU CA POUR PUBLIER LES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALES 2025**

« L'assemblée générale du Jeudi 21 août 2025 donne tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration, ou toute personne mandatée par ses soins, pour publication des présentes en tant que de besoin. »

**13ème vote - VOTE SUR LES 4 CANDIDATURES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Liste des candidats : Michel GODICHEAU - Luc NEUHAUSER - Jean-Sébastien PIERRE - Claude SINGER, arrêtée par délibération le Conseil d'administration n° 2025 - 19 du 28 mars 2025 et publiée dans la LPM 26-Mai 2025.

Adoptée par délibération n°2025-443 du CA du 08/07/2025

## LIBRES PENSEUSES, LIBRES PENSEURS

**Afin que votre association,**  
**ENTRAIDE ET SOLIDARITE DES LIBRES PENSEURS DE FRANCE,**  
**ne risque plus ne connaisse plus la situation de 2021 :**  
*(Possible suspension d'activité avec les conséquences pour les camarades que nous aidons),*  
**il est indispensable de démultiplier le nombre de bienfaiteurs.**

### **En 1988, les Libres Penseurs lui ont confié un mandat**

**>>>> Ne pas laisser sombrer des camarades, libres penseurs ou pas, en difficulté, donc leur permettre de continuer à exister, à agir ;**

**>>>> Parce que nous sommes internationaliste :** apporter une aide, toujours plus nécessaire, à des associations dont les objectifs entrent en synergie avec les nôtres.

**Aujourd'hui, pouvoir continuer à aider, par exemple :**

- les courageuses associations amies qui agissent en Palestine et au Liban contre les conséquences de la guerre d'extermination menée par l'Etat sioniste ;
- le collectif de Belleville qui est au côté des mineurs isolées victimes de la répression et des discriminations racistes gouvernementales.

**DONNONS-NOUS LES MOYENS DE FAIRE VIVRE  
LA SOLIDARITE INDEPENDANTE ET ORGANISEE !  
POUR CONTRIBUER A PERPETUER LA TRADITION  
SECLAIRE FORGEE ENTRE LES NON-POSSEDANTS**

## DEVENEZ BIENFAITEUR

**D'ENTRAIDE ET SOLIDARITE DES LIBRES PENSEURS DE FRANCE**

*Ou FAITES UN DON*

**VOUS BENEFICIEZ D'UNE DEDUCTION DE 66% DU MONTANT DE VOS DON**

**VOUS POUVEZ AUSSI FAIRE UN LEG OU NOUS FAIRE BENEFICER D'UNE ASSURANCE-VIE**

Entraide solidarité des libres penseurs de France est contrôlée, chaque année, par un commissaire aux comptes.

**POUR DEMANDER LE MANDAT POUR DEVENIR BIENFAITEUR**

[contact@entraideetsolidaritelibrespenseurs.org](mailto:contact@entraideetsolidaritelibrespenseurs.org)

### Mandat

En signant ce mandat, vous autorisez :

1. L'association « *Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France* » à prélever mensuellement la somme de ..... (à compléter) sur votre compte bancaire dont le Relevé d'Identité Bancaire est joint. La durée par défaut est de 48 mois, mais vous pouvez l'interrompre à tout moment.

NOM de votre Banque : \_\_\_\_\_

2. Votre banque à transférer cette somme au compte ouvert par **Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France** au Crédit Agricole d'Île de France- Agence Monge Mutualité. N° ICS FR37ZZZ851EC8

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque. Vos droits sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

NOM Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

Lieu et date (obligatoire): \_\_\_\_\_

Signature (obligatoire) \_\_\_\_\_

**N'oubliez pas le R.I.B.**



« *Le plus grand des profits est celui qui consiste  
à ne rien faire et à ne rien posséder et, pour s'en assurer,  
il faut être riche et libre.* »

1 Président et 3 Membres des Libres Penseurs de France, fondés en 1961,  
après une longue expérience de la Mutualité  
inspirationnelle créée par eux. (M. Ponsard,  
Membre de la Mutualité Nationaliste de la Libre Pensée,  
Cité Association des Libres Penseurs de France, 1988)  
Membre des Comités de la Libre Pensée  
- Membre du Comité de la Libre Pensée, 1988, 1989, 1990  
- Membre du Comité de la Libre Pensée, 1991, 1992, 1993  
- Membre du Comité de la Libre Pensée, 1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025



Les Éditions de la Libre Pensée  
Entraide & Solidarité des Libres Penseurs de France

## Un ouvrage pour comprendre ce qu'est ENTRAIDE ET SOLIDARITE DES LIBRES PENSEURS DE FRANCE, sa raison d'être aujourd'hui.

Un ouvrage dont le titre indique notre objectif :

**« La Solidarité en action, une œuvre à préserver »**

**UN LIVRE D'HISTOIRE  
D'ENTRAIDE ET SOLIDARITE  
UNE HISTOIRE DE LA SOLIDARITE**

**Pour acheter l'ouvrage :**

Librairie de la Libre Pensée 10-12 rue des Fossés Saint Jacques 75005 PARIS.

**Adresse mail librairie : [librairie@fnlp.fr](mailto:librairie@fnlp.fr)**

**A la lecture de cet ouvrage, constitué de contributions de Libres Penseurs, vous appréhendez les raisons pour lesquelles les Libres Penseurs ont décidé, en 1961, la création d'une association dont le but exclusif est l'assistance et la bienfaisance ; ainsi que celles pour lesquelles nous sommes attachés à sa pérennité.**

*« Les Libres Penseurs s'associent dans la Fédération nationale pour réfléchir ensemble et mener les actions qu'ils décident pour la défense des acquis de la Civilisation et la libération de l'Humanité. Mais au-delà de cette activité, ils tissent entre eux des liens de fraternité et de solidarité qui, en cas de besoin, peuvent s'avérer utiles, voire indispensables. C'est tout naturellement que cette association (La Mutuelle des Libres Penseurs qui deviendra Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France – NDLR) s'est trouvée chargée de l'organisation de cette solidarité »*

(Qu'est-ce que la Libre Pensée ? - Edité par la FNLP-Juillet 2009-Page 241)

Nos racines plongent dans la tradition séculaire de solidarité des Libres penseurs, tradition indissociable de celle forgée à travers les siècles entre les non-possédants.

George Sand dans la préface qu'elle fera à l'ouvrage « *Le Compagnon du Tour de France* », citée par Christian Eyschen, dans les premières lignes de sa contribution à cet ouvrage : « *l'Histoire du Mouvement Mutualiste* », (page 11), semble bien répondre oui à cette question : « *On peut dire qu'il ne se commet pas, dans les sociétés humaines, une seule injustice, une seule violation du principe de l'Égalité, qu'à l'instant même il n'y ait un germe de société secrète implanté dans le monde pour réparer cette violation de l'Égalité* ».

**Notre action repose sur les principes de la Protection sociale collective construite par le Mouvement ouvrier pour son émancipation complète et donc sur le principe de la répartition.**

**Nos ressources proviennent exclusivement : des cotisations des Libres penseurs, des bienfaiteurs, des donateurs, des legs des amis de la Libre pensée.**

**Comme le Mouvement ouvrier, nous sommes internationalistes et notre action de solidarité et d'Entraide n'a pas de frontières.**

# FIN 2ème partie

# EN MAGASIN

Pour le congrès, la Librairie de la Libre Pensée a mis dans ces cartons quelques livres à partager avec les congressistes. En particulier :

## - CLIMAT -

Réchauffement climatique,  
Arguments ouvre  
ses pages au débat  
(arguments N°23)

Loin des vérités établies, dans un sens ou un autre, la Fédération nationale de la Libre Pensée a voulu ouvrir un débat sur la question du réchauffement climatique, sa réalité ou pas, ses raisons véritables ou discutables, les solutions possibles ou pas. Et ce, sans aucun a priori, simplement pour savoir pour comprendre.

■ Réchauffement climatique, Arguments ouvre ses pages au débat • Fnlp • collectif • 5e

## - MACHIAVELIQUE ! -

Machiavel  
(5 clés pour comprendre)

Souvent blâmé, parfois loué, mais rarement lu, qui était Machiavel ? Derrière sa réputation sulfureuse se cache un penseur de la politique et de la liberté, qui a mis toute sa vie au service de la République de Florence. Praticien autant que théoricien, il fascine encore et mérite l'attention de tous celles et ceux qui voudraient percer le brouillard de la condition humaine en temps de crises.

■ Machiavel (5 clés pour comprendre) • Benoît Schneckenburger • Ellipse • 16e

## - PACIFISME I -

Merci Cabu !  
Les unes du journal  
L'union pacifiste

On ne présente plus Cabu. Son coup de crayon, ses convictions, étaient hors normes.

Cabu, qui était anticon, antibeauf, antimilitariste, pacifiste... était membre de l'UPF (Union Pacifiste de France) et, pendant des années il a illustré le journal de l'UPF. Cet album reprend une centaine des dessins qu'il a fait pour l'Union Pacifiste. Et, c'est un régal pour l'œil et l'esprit.

■ Merci Cabu ! • Cabu • les éditions Libertaires • 15e

## - ¡ NO PASARAN ! -

Espagne 1936 :  
Les affiches des combattant-e-s de la liberté



Durant la guerre civile espagnole, plus de 3 000 affiches ont été imprimées. Les éditions libertaires en ont sélectionnées trois cents. Mais aussi des timbres, cartes postales, éditées par les organisations libertaires. Trois cents affiches pour constater que leur production a été plus variée que la légende ne le dit, pour comprendre la situation sociale, culturelle d'un quartier, d'une ville, d'un pays. « une promenade historique qui émeut et qui fait réfléchir » pour Christian Eyschen

■ Espagne 1936, les affiches des combattants de la liberté • 3e édition augmentée • Editions libertaires • 20e

## - USA -

I am not your negro

Le livre reprend les textes qu'avait sélectionné Raoul Peck dans son documentaire sélectionné aux Oscars

et primé au César 2018 sur James Baldwin, brillant écrivain engagé, homosexuel et noir dans un pays qui se pensait blanc et hétérosexuel.

■ I am not your negro • James Baldwin • 10-18 • 18e



**Les féministes t'encouragent à quitter ton mari, tuer tes enfants, pratiquer la sorcellerie, détruire le capitalisme et devenir trans-pédé-gouine.**

**T**out est dit dans ce titre tiré d'affiches anti-féministe. Le court livre d'Alex Tamécylia est drôle, puissant et galvanise

■ *Les féministes t'encouragent à quitter ton mari, tuer tes enfants, pratiquer la sorcellerie, détruire le capitalisme et devenir trans-pédé-gouine* • Alex Tamécylia • Les nouvelle attila • 12e

**Tout connaître sur les problèmes de la laïcité en Allemagne ... ou presque.**

**L'Allemagne est elle vraiment une république ? arguments# 24**

**D**es prestations annuelles de l'État se chiffrant en milliards d'euros ; l'impôt ecclésiastique ; le concordat de juillet 1933 toujours en vigueur ; des dizaines de milliers de salariés sortis du cadre du droit du travail au nom du droit ecclésiastique ; l'enseignement

obligatoire et subventionné dans la religion dans le système scolaire public de la majorité des Länder : ce qui se passe en République fédérale d'Allemagne au nom de la liberté de culte ressemble plutôt une intervention massive des Églises dans la vie publique, mais aussi dans l'existence quotidienne des individus. Au nom de la liberté religieuse, la liberté de conscience individuelle est bafouée au profit des bureaucraties cléricales

■ *Tout connaître sur les problèmes de la laïcité en Allemagne ... ou presque* • Jcollectif • FN-LP • 5e

- CITOYENS ! -

**Découvrir la révolution française**

**P**arce qu'elle combattait une monarchie absolue, la Révolution française a été une révolution radicale. Parce qu'elle voulait aller au terme de son parcours, à la racine des problèmes, elle est devenue la révolution par excellence, le modèle de celles qui lui ont succédé.

Il nous faut continuer à découvrir la Révolution française. En l'interrogeant, nous pouvons trouver de quoi bâtir notre avenir.

■ *Découvrir la révolution française* Schiappa • Les éditions sociales • 12e

**FEMMES,  
RACE ET  
CLASSE**  
**ANGELA  
DAVIS**

- ANGELA DAVIS -

**Femmes, race et classe**

**F**emmes, race et classe est le portrait vivant de la cause des femmes noires à travers l'histoire de leurs luttes du XIXe siècle à nos jours aux États-Unis. C'est un essai fondateur, par son analyse des contradictions qui peuvent avoir lieu entre oppressions spécifiques, Angela Davis montre comment le patriarcat, le racisme, et le capitalisme ont à chaque époque miné des combats qui auraient pu être communs. . »

■ *femme race et classe* • Angela Davis • Zulma • 10,95e

- MOUSTACHUS DU MONDE ENTIER ... -

**Le droit universel à la moustache**

**L'exemplaire lutte des ouvriers limonadiers restaurateurs pour le droit au port de la moustache (et autres droits sociaux)**

**P**aris, avril 1907, les syndicats de l'alimentation entrent en grève pour obtenir une stabilité professionnelle, la fin de la grande précarité, la journée de 8 h, mais aussi... de pouvoir porter barbe et moustache. L'histoire illustrée d'un combat méconnu.

■ *Le droit universel à la moustache* • Mathieu Colloghan • Abc éditions • 20e



**Les évangéliques  
une autre facette du protestantisme**

Le développement exponentiel des Évangéliques est sans doute un des derniers soubresauts de la revanche de la bourgeoisie sur la noblesse. Les chiffres donnés dans ce numéro d'Arguments sont éclairants. En ce début du 21ème siècle, le Protestantisme évangélique est l'un des mouvements spirituels qui progresse le plus rapidement dans le monde.

■ Les évangéliques une autre facette du protestantisme • collectif • FN-LP • 5e

**Du projet sioniste au génocide**

Pierre Stambul, figure de l'UJFP, est l'auteur de plusieurs ouvrages sur la question du sionisme et de la Palestine. Dans son dernier livre, il en retrace l'histoire d'un mouvement qui s'est inventé une légende dorée bien éloignée de la réalité. Un foyer de protection des juifs du monde entier, lieu antiraciste et



fraternel qui s'avère n'être qu'une idéologie criminelle avec comme projet de s'accaparer en faisant disparaître les palestiniens. Israël opprime, discrimine, humilie, contrôle, réprime, torture et tue, les Palestiniens, dans une version génocidaire depuis octobre 2023.

■ Du projet sioniste au génocide • Pierre STAMBUL • Acratie • 14e

**Une histoire populaire des états-unis  
de 1492 à nos jours**

Howard Zinn, grand historien américain décédé il y a une dizaine d'année racontait que tant que les lapins n'auraient pas d'historiens, ce seraient les chasseurs qui raconteraient l'histoire. Zinn était l'historien des perdants américains, des mouvements de révoltes, des grèves, des manifestations et

des soulèvements de l'histoire US : les autochtones, les esclaves en fuite, les soldats déserteurs, les jeunes ouvrières du textile, les révolutionnaires de la fin du XIXe, les anarchistes, les communistes, les syndicalistes du WWI, les GI du Vietnam, les activistes des années 1980-1990, tous, jusqu'aux victimes contem-

**Relire la révolution française**

Puisque la « démocratie est en crise », il convient sans doute de se pencher sur ce qui fut son événement fondateur.

Souvent présentée comme un bloc, la Révolution est pourtant plurielle.

Avec la Révolution, l'humanité fut son propre sujet et son propre objet. C'est la définition même de la démocratie. Et c'est précisément cette capacité et cette volonté du genre humain à se définir et se façonner lui-même qui furent toujours et partout combattues par les partisans de la réaction.

Relire la Révolution française, c'est donc tout sauf un simple retour sur un passé révolu. C'est, inlassablement, continuer de nous interroger sur ce que nous voulons, pour aujourd'hui, pour demain.

Faut-il présenter Jean-Marc Schiappa ? Historien, Président de l'IRELP jusqu'à peu, spécialiste de la Révolution française ?

■ Relire la révolution française • Jean-Marc Schiappa • fayard • 23e



poraines de la politique intérieure et étrangère états-unienne, viennent ainsi battre en brèche la conception unanimiste de l'histoire officielle. Une histoire populaire des États-Unis s'est vendu à plus d'un million d'exemplaires à travers le monde.

■ Une histoire populaire des états-unis de 1492 à nos jours • Howard Zinn • Agone • 28e

## - MATÉRIALISME -

### Intelligence du matérialisme

**L**e matérialisme est une idée ancienne en Europe mais demeure pourtant méconnu ce remède contre l'obscurantisme intellectuel et l'aliénation politique. Benoît Schneckenger propose un tableau général des grands axes de la pensée matérialiste et nous invite à comprendre comment l'intelligence matérialiste permet d'interpréter le monde, mais

aussi comment elle propose de le transformer. « Nul ne ressortira indemne du temps consacré à ces pages. » écrit Jean-Luc Mélenchon du travail de Benoît Schneckenger, Docteur et Professeur de chaire supérieure en classes préparatoires en philosophie et candidat à la présidence de la Fédération Nationale de la Libre Pensée.

■ *Intelligence du matérialisme* • Benoit schneckenger • Edition de l'épervier • 13e

## - COLONIE DÉPARTEMENTALE -

### Mayotte Département colonie

**T**out renvoie à la colonie sur cette île : les ghettos de Blancs, la hiérarchisation raciale au travail comme dans la vie quotidienne, la dépendance économique envers la « métropole », les défaillances des infrastructures mises en lumière par les récentes pénuries d'eau... Entre des Mahorais reniant leur passé pour être « français à tout prix », dont la dérive vers l'extrême droite semble sans fin, des « métros » qui se comportent en terrain conquis et cultivent l'entre-soi, et des Comoriens devenus « étrangers » par l'effet d'une politique d'État délibérée, la violence à Mayotte est le résultat d'un double processus de dislocation et de colonisation.

■ *Mayotte, Département colonie* • Rémy Carayol • La Fabrique • 15e

## - SIONISME 2 -

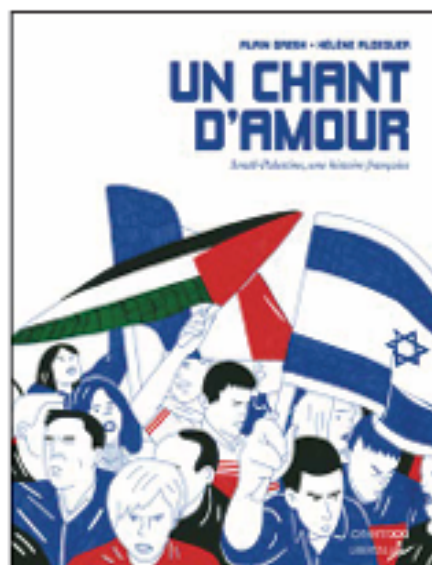
### Un chant d'amour Israël-Palestine, une histoire française

**E**n 2013, lors d'un repas à Tel Aviv entre François Hollande et Benjamin Netanyahu, l'ancien président français porta un toast au futur génocidaire israélien : « Pour l'amitié entre Benjamin et moi-même, pour Israël et pour la France, j'aurais toujours trouvé un chant d'amour - d'amour pour Israël et pour ses dirigeants. ». étrange relation que celle qu'entretient la France avec Israël et qu'explore Alain Gresh, ancien rédacteur en chef du Monde diplomatique et spécialiste reconnu du monde arabe, et Héléne Aldeguer, dessinatrice et illustratrice.

La Bande dessinée raconte un de-

mi-siècle de relations franco-israélo-palestiniennes. Il dévoile non seulement comment Paris a joué un rôle diplomatique central dans le conflit israélo-arabe, depuis plusieurs décennies, mais également comment ce conflit est très tôt devenu une « passion française », agitant les milieux politiques, intellectuels, médiatiques, artistiques et militants.

■ *Un chant d'amour, Israël-Palestine, une histoire française* • Alain Gresh, Héléne Aldeguer • Orient XXI et libertalia • 24e



## - PACIFISME 2 -

### 800 milliards ! (Pour tuer des enfants et arracher des bras)

**I**l fut un temps où un certain magazine avait pour slogan « Le poids des mots, le choc des photos ». On peut dire ici : « Le poids des mots, le choc des dessins ». Amis pacifistes, armez-vous de ce livre et bombardez-en vos amis. C'est un petit bijou bien utile à partager. (Sylvie Midavaine)

■ *800 milliards ! (Pour tuer des enfants et arracher des bras)* • Mathieu Colloghan • ABC éditions • 10e



Tarif du Congrès	PRIX Ventes FEDE PAR LOT DE 4	PRIX Ventes PUBLIC
ARGUMENTS 7 LE PROTESTANTISME	3,00 €	5,00 €
ARGUMENTS 20 LANGUES REGIONALES, la Libre Pensée ouvre le débat	3,00 €	5,00 €
Hors série La Libre Pensée et les combats du CLP-KVD pour la séparation des Eglises et de l'Etat en Belgique	3,00 €	5,00 €
ARGUMENTS 21 Allons-nous vers une nouvelle culture politique?	3,00 €	5,00 €
ARGUMENTS 22 Pour en finir avec la 5ème République	3,00 €	5,00 €
ARGUMENT 23 Réchauffement climatique (GIEC II)-nov2024	3,00 €	5,00 €
ARGUMENTS 24 Tout connaître de la laïcité en Allemagne	3,00 €	5,00 €
ARGUMENTS 26 A l'extrême gauche du père...Cléricalisme versus socialisme	3,00 €	6,00 €
ARGUMENTS 27 Evangeliques-mars2025	3,50 €	5,00 €
IDEE LIBRE <1 AN	4,00 €	6,00 €
IDEMNISATION DES ABUS SUR MINEURS	10,00 €	12,00 €
JUDEICITE, LAICITE, et LP	13,00 €	16,00 €
LIBRE PENSEE DANS LE MONDE ARABO MUSULMAN	10,00 €	12,00 €
MARC BLONDEL	7,00 €	10,00 €
LA LIBRE PENSEE DANS LA RESISTANCE	10,00 €	14,00 €
LA QUESTION SEXUELLE ET LA LIBRE PENSEE	4,00 €	6,00 €
MERCI CABU 100+15+15+15+10 ( LIBRE ALBUM) EN COURS D'APPRO	10,00 €	15,00 €
OUVRAGE Entraide & Solidarité	10,00 €	10,00 €

**19-22 Août 2025  
Le Garric (Tarn)**

**Congrès national FNLP  
Et  
Assemblée Générale  
Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France**



*Statue de Jean Jaurès à Carmaux*

---